

Conseil Municipal du

26 mars 2018

à 18h00

N°ordre	2
N° identifiant	2018-0062

Titre Autres incidences financières - Budget Principal de la Ville de Poitiers : Adoption du budget primitif 2018 avec anticipation du résultat 2017

Rapporteur(s)	M. Francis CHALARD
Date de la convocation	21/02/2018

PJ.

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

Membres en exercice	0	
Quorum		

Présents	0	
Absents	0	

Mandats	0	Mandants	Mandataires
---------	---	----------	-------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances
------------------	---

Article 1 : Vote du budget primitif 2018

Le projet du budget primitif de 2018 qui vous est présenté prend en compte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017, en reports les recettes et les dépenses de l'exercice 2017 à réaliser, puis les recettes et les dépenses nouvelles.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en recettes et en dépenses à 62 043 137,00 € et 121 466 897,00 €, soit un total pour les deux sections de 183 510 034,00 €.

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution anticipé	5 226 652,92	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 674 183,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 340 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555 000,00	5 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	63 680,00	14 507 873,74
13	Subventions d'investissement	1 200 000,00	1 200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 707 160,00	23 031 877,37
204	Subventions d'équipements versées	4 243 130,04	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 800,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 528 492,00	2 799 192,26
45811	Opération sous mandat-Voirie	643 737,52	0,00
45821	Opération sous mandat-Voirie	0,00	1 969 000,00
167	CABeauleu réhabilitation CLSH	20 854,72	0,00
1005	ED entretien du patrimoine	0,00	29 500,00
1034	Budgets participatifs	400 000,00	0,00
1036	Environnement numérique de travail	290 000,00	0,00
1037	Programmes dans les écoles	1 649 940,00	0,00
1438	Patrimoine culturel	683 750,00	220 000,00
1500	VQ entretien du patrimoine	45 000,00	0,00
1501	VQ mobilier et équipement	29 009,00	0,00
1506	PE mobilier et équipement	294 475,00	0,00
1507	Confort Moderne	703 478,00	941 618,76
1509	Action foncière	140 000,00	0,00
1510	ANRU	10 500,00	0,00
1513	Aménagements des voiries, espaces verts et équipement	391 800,00	50 000,00
1517	Stationnements sur espace public	292 869,00	0,00
1519	Sécurité - risques et confortabilité du patrimoine	356 000,00	0,00
1520	Autre patrimoine	167 428,00	0,00
1524	OT équipement et matériel	827 810,00	0,00
1529	SOC subventions d'équipements	84 994,00	0,00
1530	VQ subventions d'équipement	6 000,00	0,00
1532	Monuments historiques	690 000,00	279 951,87
1533	CU subventions d'équipements	34 000,00	0,00
1541	Tison	2 340 000,00	915 140,00
1542	Mairies	50 000,00	0,00
1543	Batiments administratifs et techniques	383 000,00	0,00
1545	VQ gros entretien et réparation	269 824,00	0,00
1547	Crèches	80 000,00	65 000,00
1548	ED gros entretien et réparations	1 567 051,00	0,00
1550	Ecoles prioritaires	6 554 468,00	0,00
1551	Politiques muséale	210 706,00	149 400,00
1552	Salle d'arts visuels	429 919,00	0,00
1557	Le Miroir	20 000,00	0,00
1560	Réserve muséales	4 250 000,00	235 000,00

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
1562	Arènes romaines	93 930,00	24 600,00
1563	Production logements neufs	18 700,00	0,00
1564	Rénovation de façades	100 000,00	0,00
1567	Réhabilitation des parcs	81 100,00	0,00
1571	Maison du peuple	3 784,00	0,00
1572	Equipements sportifs et City Parks	50 000,00	0,00
1590	SDSI	669 725,00	0,00
1600	Projet du quartier du palais	668 988,00	0,00
1647	Crèches Pigeon Vol et Courte Echelle	461 753,64	522 000,00
1670	Bases de loisirs	5 891,16	0,00
1731	Chantier des collections	157 049,00	24 000,00
1800	Développement numérique	30 000,00	0,00
1801	NPNRU - Logement social	106 688,00	0,00
1802	Bois de Saint Pierre	28 000,00	0,00
1803	Pôle image des Couronneries	120 000,00	64 800,00
	TOTAUX	62 043 137,00	62 043 137,00

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat anticipé	0,00	900 000,00
011	Charges à caractère général	15 744 390,00	0,00
012	Charges de personnel	37 187 763,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	150 000,00
014	Atténuation de produits	25 145 421,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	7 674 183,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	5 000 000,00	1 555 000,00
65	Autres charges de gestion courante	25 481 882,00	0,00
66	Charges financières	3 847 766,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	130 492,00	0,00
68	Dotations aux provisions	255 000,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	14 857 345,00
73	Impôts et taxes	0,00	67 824 326,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	35 078 436,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	827 290,00
76	Produits financiers	0,00	1 500,00
77	Produits exceptionnels	0,00	273 000,00
	TOTAUX	121 466 897,00	121 466 897,00

Il vous est proposé d'adopter le budget primitif 2018 qui vous est proposé.

Article 2 : Constitution d'une provision pour risques – Restauration scolaire et garderies périscolaires

De façon structurelle, la restauration scolaire et les garderies périscolaires génèrent une part de recettes non recouvrées, qui s'élève en moyenne à 10% des titres de recettes émis.

Afin d'améliorer le recouvrement de ces produits, plusieurs actions sont en train d'être menées :

- maintien d'un rythme constant de l'édition et de l'envoi des titres de recettes. Tout retard est en effet préjudiciable au recouvrement.
- vérification systématique des adresses d'envoi des titres de recettes
- travail de proximité avec les familles concernées
- poursuite avec le comptable public de la phase comminatoire amiable, c'est-à-dire permettre l'intervention d'un huissier auprès des usagers concernés.

En parallèle, il est également proposé de mettre en place un mécanisme de provision. En effet, toutes les communes sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner dans trois cas (article R.2321-2 du CGCT), dont l'un se rapporte à la situation décrite ci-dessus. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Il est donc proposé de constituer une provision pour risques à hauteur de 255 000 € au titre de l'exercice 2018 pour faire face aux risques d'impayés liés aux cantines et garderies.

Les crédits sont inscrits sur l'imputation 251/6518/0100.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgétaires



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

INTRODUCTION

Le budget primitif est le cadre budgétaire principal de la « vie financière communale ».

Comme chaque année, le résultat 2017 est intégré par anticipation dans les budgets, et ce sans attendre le vote du compte administratif. Ainsi, il n'y aura pas de budget supplémentaire car l'ensemble des écritures est proposé lors du budget primitif.

Au cours de l'exercice, le Conseil municipal pourra être amené à modifier ces prévisions lors des décisions modificatives qui ajustent les prévisions initiales.

Les budgets de la commune sont établis en deux sections strictement équilibrées :

- une section de fonctionnement qui retrace les dépenses courantes (personnel, achats divers, subventions, frais financiers,...) et les recettes (impôts locaux, dotations de l'Etat, produits des services...)
- une section d'investissement qui prend principalement en compte :
 - en dépenses : les constructions, les travaux, les acquisitions de biens et de patrimoine (terrains, immeubles, véhicules ...), les subventions d'équipement versées à des tiers
 - en recettes : l'autofinancement, les emprunts et des fonds de concours.

Chaque section comprend des opérations dites réelles (celles qui font l'objet d'un encasement ou d'un décaissement) et des opérations dites d'ordre (écritures comptables d'équilibre, par exemple l'amortissement).

Ce rapport présente les recettes et dépenses nettes par poste, avec neutralisation des doubles comptes, afin de disposer d'une lecture plus représentative, en complément de la maquette budgétaire. De plus, une présentation à périmètre constant est proposée, afin de rendre comparables les crédits inscrits au BP 2018 par rapport à ceux de 2017.

En outre, le budget principal est présenté selon une segmentation par domaine d'intervention, regroupant le fonctionnement et l'investissement, afin de donner une vision globale de chaque politique publique.

LE BUDGET PRINCIPAL

LE BUDGET PRINCIPAL (182,8 M€)

Grand Poitiers prend désormais une part active dans le portage des politiques de l'attractivité et la Ville de Poitiers se consacre à la solidarité à travers :

L'Education

- Le programme dans les écoles est conforme au projet de mandat et sera achevé dans le cadre de la PPI 2014-2020
- 40% des crédits de paiement 2018 en investissement sont fléchés sur ce domaine
- Le soutien en fonctionnement aux écoles (fournitures, petit équipement, caisse des écoles, accueils périscolaires, part de bio et de circuits courts dans les repas)

La Culture

- Plus de 32% des crédits de paiements 2018 en investissement sont réservés à ce domaine (Villa Bloch, réserves muséales, monuments historiques, etc.)
- En fonctionnement, augmentation de 14% des dépenses dans ce secteur avec notamment la mise en œuvre du projet culturel autour du quartier du Palais

La solidarité au quotidien

- Maintien des taux pour la 8^e année consécutive
- Augmentation de la subvention au CCAS de 2%, soit + 172 K€
- Maintien des autres subventions en direction des acteurs du territoire tels que les maisons de quartier, alors que la lettre de cadrage prévoyait une diminution de -2 %. Un effort supplémentaire est même inscrit en direction des clubs sportifs qui mènent au quotidien un travail de proximité dans les quartiers, en lien avec la politique de la Ville
- Augmentation des produits des services attendue à 1 % alors qu'il était prévu une augmentation des tarifs de 0 % à 4 %
- Dépenses contenues et conformes aux directives de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, à savoir une augmentation des dépenses brutes de 1,2 %
- Une politique des ressources humaines contribuant un service public de proximité, investi auprès des habitants

Tout cela amène à une épargne brute qui, à périmètre constant, évolue de 14 % pour atteindre 11,1 M€, qui permet un investissement soutenu, supérieur aux années précédentes, à hauteur de 26,5 M€ reports compris.

Les bons résultats des exercices précédents permettent de réaliser ces forts investissements tout en stabilisant l'encours de la dette.

LE FONCTIONNEMENT (121,5 M€)

Sur le plan comptable, la section de fonctionnement s'établit en équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Ecritures réelles	108 792 714	119 911 897
Ecritures d'ordre	12 674 183	1 555 000
TOTAL	121 466 897	121 466 897

L'ensemble permet de dégager une épargne prévisionnelle de 11,1 M€ (recettes réelles moins dépenses réelles).

Afin de pouvoir comparer les exercices 2017 et 2018, un périmètre constant a été reconstitué, en neutralisant les effets des écritures réalisées en cours d'année 2017 ou début 2018, à savoir :

- la mise à jour des loyers perçus pour les services communautaires hébergés dans des locaux de la Ville de Poitiers
- le transfert de subventions à Grand Poitiers, principalement en lien avec la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA).

Le tableau ci-après retrace les éléments globaux des exercices 2017 et 2018, avec :

- le budget primitif 2017 tel qu'il a été voté en mars 2017
- le budget primitif 2017 reconstitué à périmètre constant
- le budget primitif 2018 tel qu'il est proposé au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017		Budget 2017 à périmètre constant		Budget 2018		Variation Budget à Budget		Variation Budget à Budget à périmètre constant	
Fiscalité nette	38 471 084		38 471 084		39 664 579		3,1%		3,1%	
Dotations	30 643 136		30 643 136		31 276 731		2,1%		2,1%	
Excédent reporté	900 000		900 000		900 000		0,0%		0,0%	
Autres	-138 380		-138 380		20 561		-114,9%		-114,9%	
PRODUITS EN NET	69 875 840		69 875 840		71 861 871		2,8%		2,8%	
Personnel en net	28 375 901		28 375 901		28 716 412		1,2%		1,2%	
Subvention	21 003 895		20 850 745		20 814 738		-0,9%		-0,2%	
Dépenses courantes	7 517 040		6 978 146		7 296 544		-2,9%		4,6%	
Frais financiers	3 916 366		3 916 366		3 914 994		0,0%		0,0%	
DEPENSES EN NET	60 813 202		60 121 158		60 742 688		-0,1%		1,0%	
Epargne brute	9 062 638		9 754 682		11 119 183		22,7%		14,0%	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉP	REC	DÉP	REC
Total écritures réelles	113 770 152	122 832 790	113 617 002	123 371 684	108 792 714	119 911 897	-4,4%	-2,4%	-4,2%	-2,8%
Total écritures d'ordre	10 617 638	1 555 000	10 617 638	1 555 000	12 674 183	1 555 000	19,4%	0,0%	19,4%	0,0%
	124 387 790	124 387 790	124 234 640	124 926 684	121 466 897	121 466 897	-2,3%	-2,3%	-2,2%	-2,8%

Le tableau ci-dessous présente le périmètre qui sera explicité dans le présent rapport sur la bases de commentaires de gestion, à savoir le périmètre constant :

Section de fonctionnement en net	BP 2017	BP 2018	Variation
Dotations reçues	38 471 084	39 664 579	3,1%
Fiscalité	30 643 136	31 276 731	2,1%
Excédent reporté	900 000	900 000	0,0%
Autres produits	-138 380	20 561	-114,9%
TOTAL des produits reçus	69 875 840	71 861 871	2,8%
Ressources humaines	28 375 901	28 716 412	1,2%
Subventions versées	20 850 745	20 814 738	-0,2%
Charges générales	6 978 146	7 296 544	4,6%
Frais financiers	3 916 366	3 914 994	0,0%
TOTAL des dépenses	60 121 158	60 742 688	1,0%
EPARGNE BRUTE	9 754 682	11 119 183	14,0%

Les produits (1.1) augmentent globalement de 2,8 %, soit + 1 986 K€.

Les dépenses (1.2) sont en hausse de 1,0 % soit + 621 K€.

L'épargne brute prévisionnelle (1.3) est estimée ainsi à 11,1 M€ en 2018, en évolution de 14,0 %.

1.1 Les produits reçus (71,0 M€)

Les principaux postes de recettes évoluent de la façon suivante :

1.1.1 Les dotations reçues (31,3 M€)

VERSEMENTS DE L'ETAT	BP 2017	BP 2018	Variation
Dotation forfaitaire	15 200 000	15 400 000	1,3%
Dotation de solidarité urbaine	8 900 000	9 250 000	3,9%
Dotation nationale de péréquation	2 550 000	2 650 000	3,9%
DGF des permanents syndicaux	16 944	16 944	0,0%
Dotation Globale de Fonctionnement	26 666 944	27 316 944	2,4%
DGD - Hygiène	271 420	271 420	0,0%
DGD - P.A.U.S.	5 902	0	-100,0%
Dotation Globale de Décentralisation	277 322	271 420	-2,1%
Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1 938 398	1 938 398	0,0%
Compensation au titre de la taxe professionnelle	142 888	59 780	-58,2%
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	417 584	261 420	-37,4%
Dotation de solidarité communautaire		128 769	100,0%
FPIC	1 200 000	1 200 000	0,0%
Compensations fiscales	3 698 870	3 588 367	-3,0%
FCTVA		100 000	100,0%
TOTAL	30 643 136	31 276 731	2,1%

Pour la première année depuis 4 ans, il n'est pas prévu de hausse de la contribution du bloc communal au redressement des comptes publics nationaux. Ainsi, les versements de l'Etat

sont stabilisés au niveau national, et en légère hausse pour la Ville de Poitiers, de 650 K€, soit 2,4 %.

La Dotation Forfaitaire est notamment en augmentation de 1,3 % (+ 200 K€), compte-tenu du fort niveau d'intégration de Poitiers dans la communauté urbaine, lié aux transferts de compétences et d'équipements à Grand Poitiers.

S'agissant de la **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU), Poitiers bénéficie de la part bonifiée de la DSU, car elle est considérée au regard des critères, comme une des communes qui perçoivent des dotations destinées à atténuer les différences entre communes. C'est la part importante d'étudiants, constituant une richesse pour notre territoire, qui permet à Poitiers de bénéficier de cette dotation. Ainsi, la DSU est en augmentation de 3,9 % (+ 350 K€).

De même, la **Dotation Nationale de Péréquation** (DNP) vise à corriger les différences de potentiel financier entre les communes. A ce titre, Poitiers reçoit une contribution en hausse de 3,9 % (+ 100 K€).

Les **allocations compensatrices** sont quant à elles en baisse. En effet, elles font partie des variables d'ajustement qui permettent de maintenir le périmètre des concours financiers de l'Etat dans l'enveloppe normée, et de proposer à la hausse des dotations de péréquation comme la DSU :

- La compensation fiscale, au titre des exonérations de taxe d'habitation décidées par l'Etat (1,9 M€), n'évolue pas. Cette compensation est calculée sur la base des taux de taxe d'habitation de 1991 (18,48 %) et vise à compenser les exonérations de taxe d'habitation fixées au niveau national. Les bénéficiaires de l'exonération de taxe d'habitation sont les personnes veuves ou âgées de plus de 60 ans ou handicapées et bénéficiant de revenus modestes. **La compensation de l'Etat figée au taux de 1991 entraîne un manque à gagner pour la Ville de l'ordre de 1M€ pour l'année 2018, par le différentiel entre le taux de 1991 et le taux de 2018.**
- La compensation fiscale au titre des exonérations de taxe foncière baisse de 37,4 % (soit - 156 K€)
- La compensation fiscale au titre de la taxe professionnelle est quant à elle, en diminution de 58,2 % (soit - 83 K€).

Ainsi, l'Etat compense les efforts consentis sur les dotations favorisant la péréquation (comme la DSU ou la DNP) par une baisse des allocations compensatrices, pour rester dans une enveloppe nationale fixe.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est reconduite en 2018 sur le même montant (129 K€) qu'en 2017. Toutefois, cette somme n'apparaît pas dans la comparaison du tableau ci-dessus de BP à BP, car en 2017, elle a été votée lors d'une décision modificative et non intégrée dans le budget primitif.

Parallèlement, le **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales** (FPIC) est estimé en 2018 à 1,2 M€.

Enfin le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA) prévoit nouvellement dans le budget 2018 la part relatives aux dépenses de fonctionnement éligibles à ce fonds, pour un montant de 100 K€.

1.1.2 Fiscalité (39,7 M€)

Les recettes fiscales perçues des habitants, des propriétaires et d'autres contribuables représentent 54 % (64,8 M€) des recettes réelles de fonctionnement et constituent la première ressource de la collectivité.

La fiscalité brute perçue par la Ville de Poitiers doit être pondérée par les charges relatives à la fiscalité (attribution de compensation et dégrèvements de taxe d'habitation qui constituent des dépenses), ce qui permet une vision de la fiscalité nette :

FISCALITE	BP 2017	BP 2018	Variation
Impôts locaux - Contributions directes	58 926 505	60 000 000	1,8%
Taxe afférente aux droits de mutation	2 525 000	2 525 000	0,0%
Taxe sur l'électricité	1 720 000	1 720 000	0,0%
Taxes sur la publicité	430 000	550 000	27,9%
Taxes sur les pylônes	15 000	15 000	0,0%
FISCALITE BRUTE RECUE	63 616 505	64 810 000	1,9%
Degrèvement de TH sur logements vacants	100 000	100 000	0,0%
Reversement attribution de compensation	25 045 421	25 045 421	0,0%
REVERSEMENTS DE FISCALITE	25 145 421	25 145 421	0,0%
FISCALITE NETTE	38 471 084	39 664 579	3,1%

1.1.2.1 Les impôts locaux et contributions directes (60 M€)

Les impôts locaux recouvrent la taxe d'habitation (dont la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis 2011), le foncier bâti et le foncier non bâti.

L'évolution des impôts locaux payés par les contribuables dépend de 3 paramètres :

- l'évolution des taux votés par le Conseil municipal, **qui n'évolueront pas en 2018 pour la huitième année consécutive**
- l'évolution des bases calculée sur la base de l'inflation, **soit 1,24 % pour l'année 2018**
- l'évolution de la richesse des bases (nouveaux contribuables et hausse de la valeur locative suite à des travaux), **estimée à 1 % pour l'année 2018**

Les recettes fiscales prévues dans le BP 2018 sont en augmentation par rapport au BP 2017 de +1,8 %. En effet, l'application des 2,24 % ci-dessus mentionnés est calculée sur le réalisé 2017 et non le BP 2017, sur la base des recettes réelles notifiées en 2017.

Impôts "ménages"	Bases fiscales			Taux		Produits 2018
	En valeur	Revalorisation des bases	Variation richesse	En valeur	Variation	
Taxe d'habitation	102,5	1,24%	1,0%	27,93%	0,0%	29 300 000
Taxe d'habitation sur logements vacants	1,3	1,24%	1,0%	27,93%	0,0%	400 000
Taxe foncière bâti	93,1	1,24%	1,0%	31,72%	0,0%	30 200 000
Taxe foncière non bâti	0,3	1,24%	1,0%	47,53%	0,0%	100 000
				TOTAL		60 000 000
				BP 2017		58 926 505
				Soit de BP à BP		+1,80 %
				Soit de réalisé à BP		+ 2,24 %

La Ville de Poitiers maintient sa politique d'abattements sur la Taxe d'Habitation pour favoriser les ménages les plus modestes.

Pour rappel, les abattements en vigueur sont les suivants :

- abattement général à la base de 15 % (maximum légal)
- abattement pour les deux premières personnes à charge de 15 % (+ 5 % par rapport au minimum légal)
- abattement à partir de la troisième personne à charge de 15 %.

En 2018, l'effort fiscal réalisé par la Ville, lié à l'abattement général à la base et à celui pour les deux premières personnes à charges, représente 5,3 M€, soit environ 9 % du total de cette fiscalité. Cet abattement correspond à un gain d'environ 4 points d'impôts pour chacun des contribuables.

La suppression au 1^{er} janvier 2018 de la taxe d'habitation par une compensation de l'Etat va venir modifier la structuration budgétaire : une part relative de ce produit sera ainsi perçue à travers la fiscalité (habitants qui continueront à payer la taxe d'habitation) et le reste sera versé par une compensation de l'Etat calculée sur les bases 2018 dégrégées, pondérées par le taux 2017. Ainsi, cette réforme de la taxe d'habitation sera compensée à l'euro près.

En 2018, un premier dégrèvement de 30 % sera appliqué aux contribuables dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas les plafonds retenus.

En substance, sur les 47 257 contribuables de la Ville de Poitiers, 63 % d'entre eux devraient bénéficier d'un effet du nouveau dégrèvement de la loi de finances de 2018. Le gain global pour ces contribuables (parts communale pour l'essentiel mais aussi de GPCU et de l'Etablissement public foncier) sera compensé aux collectivités par l'Etat. 37 % des contribuables de la Ville de Poitiers ne verront aucun changement soit parce qu'ils ne payaient pas du tout la TH en 2017 (20,7 %) soit parce qu'ils figurent parmi les 16,5 % en

dehors de la réforme de 2018 compte tenu de leurs revenus, comme montre le tableau suivant :

Situation TH 2016 Ville de Poitiers	Bénéfice de la réforme de la TH	% de contribuables
Exonérés	NON	9,7%
Dégrèvements totaux	NON	11,0%
Dégrèvements partiels	OUI	33,5%
Sans dégrèvement ni exonération	OUI	29,4%
Sans dégrèvement ni exonération	NON	16,5%
TOTAL		100%

1.1.2.2 L'attribution de compensation (25,0 M€)

Pour la première fois depuis 3 ans, l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Ville de Poitiers à la Communauté urbaine n'évolue pas. En effet, aucun transfert de compétence ou d'équipement n'a eu lieu sur l'exercice 2017.

Ainsi, l'attribution de compensation représente une dépense pour la Ville répartie ainsi :

- 25 M€ en fonctionnement
- 4,3 M€ en investissement.

Au travers de ce versement d'AC, c'est bien la Ville de Poitiers qui va financer de façon pérenne la voirie, l'éclairage public, les équipements sportifs et culturels, toutes compétences transférées à Grand Poitiers Communauté urbaine, au montant fixe, arrêté au moment du transfert.

1.1.2.3 Autres taxes fiscales (4,8 M€)

Ces autres recettes fiscales augmentent en brut de 2,6 % (+ 0,1 M€), répartis comme suit :

	BP 2017	BP 2018	Variation
Taxe afférente aux droits de mutation	2 525 000	2 525 000	0,0%
Taxe sur l'électricité	1 720 000	1 720 000	0,0%
Taxes sur la publicité	430 000	550 000	27,9%
Taxes sur les pylônes	15 000	15 000	0,0%
TOTAL	4 690 000	4 810 000	2,6%

Les droits de mutation sur les acquisitions immobilières sont estimés à 2 525 K€, stables par rapport au BP 2017.

La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est également prévue pour être reconduite par rapport aux estimations du BP 2017, à 1 720 K€.

La taxe sur la publicité (550 K€) comprend les enseignes, les pré-enseignes et les emplacements publicitaires. Un travail important a été réalisé en 2017 pour percevoir la

réalité des taxes exigibles au vu des enseignes installées, ce qui conduit à une augmentation des recettes attendues en 2018, de 27,9 % (soit + 120 K€).

La prévision sur la **taxe sur les pylônes électriques** reste au même montant qu'en 2017 (15 K€).

1.1.3 Les autres produits (0,2 K€)

« **Les autres produits** » regroupent toutes les recettes et dépenses réelles exceptionnelles, qui sont très variables d'une année à l'autre :

- **Les « autres recettes »** prévisionnelles s'élèvent à **1,1 M€**, composées principalement de :
 - Les recettes exceptionnelles pour 273 K€ (remboursement de sinistre du TAP reversé à Grand Poitiers, désormais gestionnaire de cet équipement comme évoqué ci-dessous, et vente de certificats d'économies d'énergies)
 - Les recettes issues de flux de remboursements spécifiques :
 - L'ajustement des reliquats suite à la mise à jour des clés de services communs entre la Ville et Grand Poitiers (777 K€)
 - le remboursement de Grand Poitiers pour les frais relatifs à la journée des Associations (34 K€)
 - les produits financiers (1K€).
- **Les autres dépenses** sont estimées à **0,9 M€** et augmentent de 9 % (+ 78 K€) :
 - la provision du paiement d'intérêts moratoires (40 K€)
 - l'annulation de titres sur exercices antérieurs (65 K€)
 - le versement de secours (21 K€)
 - la constitution d'une dotation aux provisions pour risques pour les éventuels impayés de la restauration scolaire et des garderies (255 K€). A ce sujet, le travail en cours pour améliorer le recouvrement de ces recettes a pour objectif de réduire les admissions en non-valeur effectuées en cours d'année : cette provision, basée sur les moyennes constatées ces dernières années, est prudente
 - des dépenses dans le cadre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique au titre de subventions perçues antérieurement (50 K€),
 - l'indemnisation éventuelle de commerçants dans le cadre des travaux de voirie (50 K€),
 - le remboursement de l'assurance du TAP pour 200 K€ (somme reversée à Grand Poitiers)
 - le ratrapage de services faits au titre de la CNRACL (retraite des agents municipaux) pour 200 K€
 - le ratrapage des demi-traitements (maladie des agents municipaux) pour 60 K€.

1.1.4 L'excédent reporté (0,9 M€)

Il s'agit de la part du résultat anticipé de la section de fonctionnement. Il est proposé d'inscrire en fonctionnement un résultat anticipé de fonctionnement du même montant qu'en 2017.

1.2 Les dépenses courantes (60,8 M€)

Les dépenses courantes comprennent les ressources humaines, le fonctionnement courant, les subventions et les frais financiers, présentées en net.

	BP 2017	BP 2018	Variation
Personnel	28 375 901	28 716 412	1,2%
Subvention	20 850 745	20 814 739	-0,2%
Fonctionnement courant	6 978 146	7 296 544	4,6%
Frais financiers	3 916 366	3 914 994	0,0%
TOTAL	60 121 158	60 742 688	1,0%

1.2.1 Les ressources humaines (28,7 M€)

	BP 2017	BP 2018	Variation
Personnel hors services communs	31 838 001	32 432 049	1,9%
Services communs	-5 196 370	-5 291 107	1,8%
Fonctionnement courant	814 479	689 165	-15,4%
Autres dépenses	919 791	886 305	-3,6%
PERSONNEL EN NET	28 375 901	28 716 412	1,2%

Les frais de personnel en net sont calculés en tenant compte des reversements de salaires des personnels mis à disposition (Grand Poitiers, budgets annexes, CCAS, Caisse des Ecoles, associations...) et des charges y afférentes.

Ainsi, le cadrage de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 pour les dépenses de ressources humaines est respecté en net, sur la base des 1,2 %.

1.2.1.1 Personnel hors services communs (32,4 M€)

La masse salariale brute est estimée sur la base des éléments de cadrage suivants :

- Le glissement vieillesse technicité
- La hausse de la CSG compensée par l'Etat
- Le point d'indice figé
- La hausse du SMIC.

Il est à noter que le tableau ci-dessus présente la situation à périmètre constant, en considérant que le transfert du personnel relatif à la voirie a été effectué dès le 1^{er} janvier 2017.

Les grands axes de la politique menée en matière de ressources humaines en 2018 sont les suivants :

- **La politique de labellisation de l'accueil périscolaire** par le biais de recrutement de responsables détenant les qualifications requises et l'augmentation de la quotité de leur temps de travail permet une meilleure qualité de l'accueil. En effet, ces recrutements permettent non seulement de professionnaliser ces fonctions et de limiter très fortement le turn over des équipes.
- **La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC)**

La gestion des ressources humaines ne se réduit pas à la seule gestion des effectifs. Adossé aux politiques publiques menées par la collectivité, il s'agit de créer une organisation dynamique des ressources qui permet d'adapter les compétences à l'organisation du travail nécessaire à la réalisation d'un service public de qualité tout en maîtrisant le budget et tout en accompagnant les situations individuelles qui le nécessite.

En 2018, une campagne de mise à jour des métiers sera réalisée permettant de prévoir l'évolution des compétences nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Le développement des compétences**

L'action de la collectivité en matière de formation pour 2018 s'inscrit dans le cadre du plan de formation 2016-2018 et ses 3 axes stratégiques.

Pour 2018, les nouvelles dispositions du Compte Personnel de Formation (CPF) visant à sécuriser les mobilités et transitions professionnelles viendront compléter les différentes actions en faveur de l'individualisation des parcours. 10 % du budget de formation sera destiné à financer les formations acceptées au titre du CPF.

- **L'accompagnement à la reconversion et à la mobilité**

Faciliter la mobilité des agents est l'un des enjeux majeurs pour l'ensemble des collectivités qui doivent faire face à l'évolution des missions, à des réorganisations de service, et à la montée en compétences nécessaire de ses agents pour répondre au mieux aux besoins des citoyens.

En parallèle, le renouvellement rapide des technologies, le développement de la formation tout au long de la vie, mais aussi l'usure professionnelle physique ou psychologique que peuvent générer certains métiers, conduisent légitimement les agents à aspirer à des évolutions professionnelles en cours de carrière, pouvant mener jusqu'à des reconversions professionnelles.

- **Les actions en faveur du handicap : le dispositif Adaptactions**

Une nouvelle convention 2018 – 2020 a été signée avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes en situation de Handicap basée sur trois axes fondateurs : le recrutement de personnes en situation de handicap, le maintien dans l'emploi et la communication.

1.2.1.2 Les services communs (- 5,3 M€)

Les services communs correspondent aux services qui sont partagés entre la Ville et la Communauté urbaine, et correspondent :

- aux services fonctionnels
- aux services en lien avec les compétences qui ont été transférées à la communauté.

Cela concerne 15 directions.

Le BP 2018 est basé sur une prévision de clé d'activité des services communs pour le compte de la Ville à concurrence de 38,44 % et de 61,56 % pour Grand Poitiers tous budgets confondus. Cette clé a été mise à jour en septembre 2017.

Le montant des services communs à la charge de la Ville est évalué à un peu moins de 10 M€ au titre de 2018, à comparer au montant de 15,2 M€ de l'attribution de compensation. Grand Poitiers doit donc rembourser la somme de **5,3 M€** à la Ville.

Bien que rattachés et gérés par Grand Poitiers Communauté urbaine, les services communs interviennent à la fois pour l'EPCI et la Ville de Poitiers. L'existence de services communs permet de proposer de véritables services experts dans différents domaines, de mutualiser les compétences et les besoins.

Comme dans le cadre d'une mise à disposition de services classique, les modalités de remboursement ont été fixées par voie conventionnelle et à ce titre la Ville de Poitiers participe financièrement aux services communs selon la répartition de l'activité passée par chaque direction et pour le compte de chaque entité.

1.2.1.3 Fonctionnement courant (0,7 M€)

Le budget de fonctionnement courant lié aux ressources humaines prévoit des dépenses comme les frais de déplacement, de formation, de communication interne, d'accompagnement individuel, d'assurance, etc.

Les transferts de personnel à Grand Poitiers Communauté urbaine d'une part et le regroupement de certains achats (assurances...), expliquent la baisse des dépenses de fonctionnement courant.

1.2.1.4 Autres dépenses (0,9 M€)

Les autres dépenses concernent la participation de la Ville aux subventions versées par Grand Poitiers :

- au Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) : +1% pour l'année 2018
- aux organisations syndicales
- les frais des élus.

Elles sont globalement en baisse compte-tenu de l'impact de la mise à jour des clés de répartition des services communs et du transfert à Grand Poitiers de certains agents.

1.2.2 Les subventions de fonctionnement versées (20,8 M€)

	BP 2017	BP 2018	Variation
Subventions (inclus mise à disposition)	11 168 805	11 164 032	0,0%
Subvention CCAS	8 554 850	8 726 971	2,0%
Subvention CEJ	526 090	491 735	-6,5%
Autres	601 000	432 000	-28,1%
TOTAL	20 850 745	20 814 738	-0,2%

Les subventions en directeurs du monde associatif municipal sont stables pour maintenir la politique de solidarité, avec :

- des subventions liées aux mises à disposition de personnel auprès des maisons de quartier transformées en subvention directes à l'occasion des départs des agents municipaux, en légère baisse compte-tenu de la pyramide des âges
- un effort de 15 K€ prévu en direction des clubs sportifs de proximité qui réalisent un travail au quotidien de médiation, en lien avec la politique de la ville et la vie des quartiers.

La subvention au CCAS augmente de 2 %, soit + 172 K€ pour poursuivre la politique en direction des publics les plus fragiles.

La subvention du contrat-enfance-jeunesse est réduite en net, car les recettes seront, cette année, supérieures aux dépenses compte-tenu notamment de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à la labellisation de l'accueil périscolaire.

Les autres subventions sont en baisse de 28,1% pour intégrer la baisse attendue de la subvention à l'ESCEM.

1.2.2.1 Le fonctionnement courant (7,3 M€)

	BP 2017		BP 2018		Variation du net
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement divers	11 046 108	1 681 800	12 004 876	2 053 355	6,3%
Produits des services		6 483 317		6 554 133	1,1%
Fluides	2 884 051	108 409	2 589 823		-6,7%
Budgets annexes	321 513		309 533		-3,7%
Dépenses imprévues	1 000 000		1 000 000		0,0%
TOTAL BRUT	15 251 672	8 273 526	15 904 232	8 607 688	2,1%
TOTAL NET	5 978 146			6 296 544	4,6%

Les dépenses courantes sont composées de :

- du fonctionnement divers : il augmente de 6,3 %, en intégrant deux dépenses nouvellement décidées :
 - o l'évènement culturel autour du quartier du Palais
 - o l'externalisation d'une partie du balayage.
- les produits des services, attendus avec une augmentation de 1,1 % alors que l'augmentation des tarifs était prévue entre 0 % et 4 %.
- les fluides sont en baisse, pour actualiser la prévision budgétaire sur la base du consommé 2017, constaté en diminution par rapport au budget prévisionnel à la suite des efforts d'investissement liés aux économies d'énergie
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont en légère diminution, notamment grâce à l'équilibre du budget du service funéraire atteint en 2018

En dehors des projets nouveaux (évènement culturel et externalisation du balayage), les dépenses courantes seraient en baisse de 5,3 %, au lieu de l'augmentation de 4,6 % de hausse constatée ci-dessus.

1.2.2.2 Les recettes des services

1.2.2.2.1 Les produits des services (6,5 M€)

Le poste dit « **Produits des services** » est décomposé en deux parties : les produits de l'exploitation des services publics et les taxes pour utilisation des services publics et du domaine.

- les produits d'exploitation sont relativement stables, avec une hausse de 0,4 %. Le transfert à Grand Poitiers des recettes issues des travaux sur voirie est compensé par les recettes nouvellement perçues pour le forfait post-stationnement (+ 400 K€).

	BP 2017	BP 2018	Variation
Restauration scolaire (avec repas adultes)	1 800 450	1 831 200	1,7%
Ventes de repas au CCAS, MQ et crèches	989 000	1 007 134	1,8%
Repas restauration administrative	260 000	250 000	-3,8%
Culture	37 995	37 995	0,0%
Travaux sur voiries communales	453 000	1 020	-99,8%
Forfait post-stationnement		400 000	
Crèches et garderies	420 000	445 000	6,0%
Cimetières et pompes funèbres	124 000	119 000	-4,0%
Ventes de bois	12 000	12 000	0,0%
Equipements sportifs	12 200	13 000	6,6%
Autres	13 365	13 437	0,5%
Prestations espaces verts	10 200	10 200	0,0%
Centres de loisirs	15 000	15 300	2,0%
Remboursement charges locatives	424 740	464 665	9,4%
Revenus des immeubles	278 196	248 625	-10,6%
TOTAL	4 850 146	4 868 576	0,4%

- Les recettes des taxes pour utilisation des services publics et du domaine public sont en baisse de 7,1 %. Cela est principalement dû :
 - Droits de place des marchés : baisse des droits de place relatifs aux marchés due à la non occupation de plusieurs bancs au marché Notre Dame, à la baisse de certains tarifs, et aux travaux d'amélioration du réseau de transport rue de l'Université
 - Autres taxes pour utilisation du domaine : la fin des gros chantiers ramène cette recette à un étage normal.

	BP 2017	BP 2018	Variation
Droits de stationnement - Horodateurs	999 000	1 031 000	3,2%
Droits de place - Marchés	420 000	350 000	-16,7%
Droits de place - Terrasses	171 500	180 000	5,0%
Autres taxes pour utilisation services publics et domaine	147 125	38 102	-74,1%
Permission de voiries	50 000	56 000	12,0%
Autres droits de stationnement et de place	25 955	30 455	17,3%
TOTAL	1 813 580	1 685 557	-7,1%

1.2.3 Les frais financiers (3,9 M€)

Le montant des frais financiers est en très légère baisse, compte-tenu d'un relatif maintien des taux et de la stabilité de l'encours de la dette de la Ville de Poitiers.

1.2.4 L'épargne brute (11,1 M€)

Au total, le budget primitif permet de dégager un autofinancement de 11,1 M€ en augmentation de 14,0 % par rapport à 2017.

Cette augmentation permet de contribuer à l'autofinancement de la section d'investissement pour réaliser en 2018 un investissement soutenu, supérieur aux années précédentes, à hauteur de 26,5 M€ reports compris.

Le montant de cette épargne respecte les grands équilibres : avec les recettes propres, la Ville couvre le remboursement de la dette en capital et permet de dégager des moyens financiers pour développer une politique d'investissement volontariste.

L'application de l'assiette comprise dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, sur la base comptable du budget, permet d'arriver à une évolution de BP à BP de 1,2 %.

L'INVESTISSEMENT (62,0 M€)

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2017		Budget 2018		Variation	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Total écritures réelles	61 164 625,26	52 101 987,26	59 712 155,89	48 577 972,89	-4,2%	-2,8%
Total écritures d'ordre	2 555 000,00	11 617 638,00	1 555 000,00	12 689 183,00	19,4%	0,0%
TOTAUX	63 719 625,26	63 719 625,26	61 267 155,89	61 267 155,89	-2,2%	-2,8%

Pour l'exercice 2018, la section d'investissement ne comprend plus de dépenses relatives à l'investissement de voirie.

	BP2017	BP2018	Variation
AFFECTATION DU RESULTAT	6 212 219	11 670 373	87,9%
AUTRES RECETTES	-1 842 813	-1 469 140	20,3%
CESSIONS	1 288 000	1 340 000	4,0%
RESSOURCES PROPRES	5 657 406	11 541 233,74	104,0%
INVESTISSEMENT	25 048 317	26 686 650	6,5%
SUBVENTIONS RECUES	5 496 251	6 039 384	9,9%
PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	19 552 066	21 029 191,45	6,0%
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	10 701 360	10 679 103	-0,2%
PROGRAMME D'EMPRUNT	13 061 477	13 025 877	-0,3%
EVOLUTION DE L'ENCOURS	2 360 117	2 346 774	-17,4%
RESULTAT REPORTÉ N-1	2 703 280	-5 226 652	-293,3%
AVANCES REMBOURSABLES	-231 375	1 248 643	-639,7%
AUTRES DEPENSES ET RECETTES	2 471 905	-3 978 009	-260,9%
EPARGNE BRUTE	9 062 638	11 119 183,00	22,7%

1.1 Les ressources propres (11,6 M€)

En dehors de l'affectation du résultat (11,7 M€), ce poste intègre :

1.1.1 Les autres recettes

- **Les amendes des polices** : le produit estimé sera restitué en intégralité à Grand Poitiers au titre de la compétence Voirie transférée à cette dernière le 1^{er} juillet 2016. **0 M€**
- **Le fonds de compensation de la TVA** : le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) est un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités territoriales au titre de leurs dépenses d'investissement. Le taux de compensation est un taux forfaitaire appliqué sur des dépenses éligibles établies au vu du compte administratif de la dernière année. **2,5 M€**

• La taxe d'aménagement	0,34 M€
Il s'agit de la part reversée par Grand Poitiers.	
• L'attribution de compensation d'investissement	-4,2 M€
Déterminée dans le cadre des Commissions Locales d'Evaluation des Transferts de Charges, elle finance l'entretien et le renouvellement des équipements transférés à Grand Poitiers (TAP, réseaux de Médiathèques, équipements sportifs, voirie, etc.). Elle est versée à Grand Poitiers.	

1.2 Programme d'investissement en net (21,0 M€)

Ce programme comprend :

• Le programme d'investissement nouveau en valeur brute	25,6 M€
• Les reports d'investissement (y compris reliquat de convention de gestion)	0,87 M€
• Les subventions reçues (y compris remboursement de convention de gestion)	5,5 M€

1.2.1.1 Les subventions et participations reçues (5,5 M€)

• Les subventions liées aux opérations d'investissement : il est attendu 5,5 M€ de subventions dont 0,5 M€ de reports et 3,5 M€ de nouvelles inscriptions	5,5 M€
---	---------------

1.2.1.2 Le programme d'investissement (25,6 M€ + 0,87 M€)

Ce programme comprend 25,6 M€ de nouveaux crédits, auxquels s'ajoutent des reports de 2017 à hauteur de 0,9 M€.

En plus de ce programme d'investissement, il convient d'intégrer également les travaux en régie inscrits en mouvement d'ordre.

Le budget de la Ville en investissement sera couvert en intégralité par le mode de gestion Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP). Une délibération annexe au Budget Primitif actualise la programmation pour la période 2018-2020.

Les crédits de paiement hors reports inscrits pour 2018 sont détaillés dans les tableaux suivants. Les opérations ne comportant pas de crédits de paiement en 2018 ne sont pas reprises dans le présent rapport, mais détaillées dans la délibération ci-dessus mentionnée.

EDUCATION

EN K€	Crédits 2018	Crédits 2019-2020
EDUCATION	10 356	14 906
ECOLES PRIORITAIRES	6 555	9 918
PABLO NERUDA	1 650	208
GROS ENTRETIEN REPARATIONS	1 567	3 593
MOBILIER ET EQUIPEMENTS	294	607
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL	290	580

Autorisation de programme « 2014 - Programme dans les écoles »

- **« 2015 - Ecoles prioritaires » :**
Il est inscrit au budget : 6 554 468,00 € de crédits en dépenses pour 2018. Il s'agit des travaux dans les groupes scolaires Alphonse Daudet, Charles Perrault, et Georges Brassens.
- **« 2014 - Ecole Pablo Neruda » :** Il est inscrit 1 649 940,00 € de crédits en 2018 pour Pablo Neruda.
- **« 2015 - Gros entretien et réparations » :** Il est inscrit 1 567 051,00 € de crédits en 2018, pour notamment des travaux à P. Bert, Renaudot, Paul Fort, et la poursuite de l'installation de visiophones.
- **« 2015 - Mobilier et équipement » :** Il est inscrit 294 475,00 € de crédits en 2018 pour l'acquisition de mobiliers et d'équipements dans les écoles

Autorisation de programme « 2014 - Equipements dédiés à l'environnement numérique de travail »

En 2018, il s'agira de poursuivre l'opération avec l'équipement de 5 nouvelles écoles, et de mettre en place un réel portail ENT, avec un bouquet de ressources pédagogiques, pour 4 écoles.

290 K€ sont prévus en crédits de paiement sur 2018.

CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC

EN K€	Crédits	
	2018	Crédits 2019-2020
CADRE DE VIE ESPACE PUBLIC	3 134	3 765
TISON	2 340	304
AMENAGEMENTS ESPACES VERTS	392	303
STATIONNEMENT ESPACE PUBLIC	293	628
AUTRES	109	530

Ce domaine a fait l'objet d'un profond changement, car il recouvrait une grande partie des dépenses d'investissement de la compétence voirie et éclairage public. Cette compétence a été transférée de la Ville de Poitiers à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016.

Autorisation de programme « 2015 - Entretien et embellissement de la ville »

- **« Aménagements des voiries, espaces verts et équipements » :** Il est inscrit 391 800,00 € en dépenses 2018, et 50 000 € en recettes.
- **« Réhabilitation des parcs » :** Il est prévu 81 100,00 € de crédits en 2018.
- **« Stationnement sur espace public » :** pour 2018, un crédit de 292 869,00 € est prévu en dépenses pour le remplacement d'environ 140 horodateurs qui, à ce jour, n'offrent ni les conditions de sécurité, ni la qualité de service à l'usager (pas de

paiement par carte bancaire) requises. Ces équipements ont, pour les plus anciens, 15 années de service

- « **Bois de St Pierre** » : 28 000,00 € en dépenses, destinés à des travaux au zoo de St Pierre.

Autorisation de programme « 2015 - Cadre de vie »

- « **Tison** » : pour 2018, il est inscrit 2 340 000,00 € en dépenses et 915 140,00 € de recettes. Les recettes sont constituées par des subventions de FEDER, du FSIL et du CRDD.

VIE CULTURELLE

Le périmètre du domaine Vie Culturelle a profondément évolué du fait des transferts réalisés au 1^{er} janvier 2017 entre la Ville de Poitiers et Grand Poitiers. Ainsi, les équipements culturels suivants ont été reconnus d'intérêt communautaire :

- Le TAP
- L'Espace Mendès France
- La Médiathèque François Mitterrand et son réseau
- Le conservatoire à rayonnement régional
- Les Beaux-Arts, école d'arts plastiques

Autorisation de programme « 2014 - Vie culturelle »

Cette AP regroupe les investissements du domaine de la culture et des établissements culturels qui sont dans le périmètre de la Ville de Poitiers soit principalement les Musées, le Confort Moderne, la salle d'arts visuels.

EN K€	Crédits	
	2018	Crédits 2019-2020
VIE CULTURELLE	8 062	11 995
RESERVES MUSEALES	4 250	2 265
CONFORT MODERNE	703	200
MONUMENTS HISTORIQUES	690	2 045
PATRIMOINE CULTUREL	684	1 170
QUARTIER DU PALAIS	669	3 470
SALLE ARTS VISUELS	430	1 270
POLITIQUE MUSEALE	211	397
POLE IMAGE DES COURONNERIES	120	1 000
AUTRES	305	178

- « **Confort Moderne** » : Il est inscrit 703 478,00 € en dépenses et 941 618,76 € en recettes en 2018. Les locaux vétustes et inadaptés, ont été réhabilités. Après un peu plus d'un an de travaux, les locaux ont été inaugurés en décembre 2017.

Les crédits inscrits en dépense en 2018 sont destinés à financer le solde des marchés. Les recettes inscrites correspondent aux subventions attribuées par l'Etat, la Région et le Département.

- « **Réserves muséales** » : Il est prévu 4 250 000,00 € en dépenses 2018, et 235 000,00 € en recettes pour réaliser des réserves pour le Musée qui en était jusqu'alors dépourvu. Un bâtiment neuf de 2 400 m² sera construit sur la commune de Vouneuil-sous-Biard, sur une parcelle appartenant à la Ville de Poitiers, avec une livraison prévue en mars 2019. Après un vaste chantier des collections et de déménagement conduit en parallèle, ce bâtiment permettra d'accueillir, à partir de l'été 2019, dans des conditions de conservation et de sécurité adéquates, les quelques 1,225 millions d'objets, présents dans la collection municipale.
- « **Patrimoine culturel** » : Il est prévu 683 750,00 € en dépenses en 2018 avec notamment la réhabilitation de la villa Bloch pour la somme de 550 K€ en 2018 et 50 K€ en 2019. Les recettes sont estimées à 220 000,00 € dont 200 K€ pour la villa Bloch.
- « **Monuments historiques** » : Il est inscrit 690 000,00 € en dépenses en 2018, avec notamment la poursuite des travaux à l'église Montierneuf, et des diagnostics dans différents sites. 279 951,87 € sont inscrits en recettes.
- « **Salle d'arts visuels** » : Il est inscrit 429 919,00 € en 2018, pour la restauration du mur de verre et la poursuite des études de maîtrise d'œuvre.
- « **Politique muséale** » : Il est prévu 210 706,00 € en dépenses et 149 400,00 € en recettes en 2018 (acquisition d'œuvres, travaux pour préparer les expositions, restauration d'œuvres, achat de mobilier et équipement...).
- « **Subvention d'équipement** » : Il est inscrit 34 000,00 € en 2018 pour le versement de subventions d'équipement à des structures culturelles, pour leur permettre de renouveler le matériel scénique, le mobilier, l'informatique
- « **Chantier des collections Musée** » : Il est prévu 157 049,00 € en dépenses et 24 000,00 € en recettes en 2018. Ce chantier, démarré en 2016, devrait s'achever entre fin 2019 pour le Musée Ste Croix, et 2020-2021 pour les autres bâtiments faisant actuellement fonction de réserves. Les crédits inscrits en 2018 serviront à financer la consolidation et la restauration d'œuvres, la désinfection, ainsi que des acquisitions de matériels et de fournitures.
- « **Arènes romaines** » : cette enveloppe est créditez de 93 930,00 € en dépenses et 24 600,00 € en recettes en 2018.
- « **Beaux-Arts, école d'arts plastiques** » : Il est prévu 20 000,00 € de crédits en dépenses en 2018.
- « **Pôle image des Couronneries** » : cette enveloppe est créditez de 120 000,00 € en dépenses et 64 800,00 € en recettes en 2018 pour financer l'implantation aux Couronneries, selon un calendrier défini au programme de l'ANRU, du Pôle image. Pour 2018, les crédits permettront de financer les études de programmation

Autorisation de programme «2016 – Projet du Quartier du Palais»

« **Projet du quartier du Palais** » : **668 988,00 € en 2018** destinés à régler la fin des dépenses de la tranche ferme, l'étude de programmation, le lancement des tranches conditionnelles, ainsi que le lancement des études d'AMO.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

EN K€	Crédits 2018	Crédits 2019-2020
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	1 880	2 979
EQUIPEMENT ET MATERIEL	809	1 458
SDSI	670	750
BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	383	721
AUTRES	18	50

AUTORISATION DE PROGRAMME «2015 - OUTIL DE TRAVAIL»

- **«Equipement et matériel »** : Il est prévu 809 060,00 € en dépenses en 2018, pour régler les dépenses versées à Grand Poitiers dans le cadre de la mutualisation des achats et des équipements. renouvellement des besoins en matériel (de bureau, pour la restauration collective, pour les espaces verts), en véhicules, en informatique (radiocommunications professionnelles : terminaux TETRA...) utilisés par les services.
- **« Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI) »** : Il est inscrit 669 725,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes pour 2018 pour le renouvellement de l'équipement en informatique (postes de travail et infrastructure du système d'information).

AUTORISATION DE PROGRAMME «2015 - LOCAUX»

- **«Bâtiments administratifs et techniques »** : Il est prévu 383 00,00 € en dépenses en 2018 pour des travaux au centre technique municipal, dans les locaux du personnel de crèches et d'écoles, dans les logements de fonction.

DEVELOPPEMENT URBAIN

EN K€	Crédits 2018	Crédits 2019-2020
DEVELOPPEMENT URBAIN	406	2 972
ACTION FONCIERE	140	200
NPNRU - LOGEMENT SOCIAL	107	1 001
RENOVATION DE FACADES	100	193
AUTRES	40	60
PRODUCTION DE LOGMENTS NEUFS	19	120

AUTORISATION DE PROGRAMME «2015 - AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)»

Sur 2018, il est prévu 10 500,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

AUTORISATION DE PROGRAMME «2015 - DEVELOPPEMENT URBAIN - HABITAT»

« Rénovation des façades » : Il est prévu 100 000,00 € en 2018 pour les crédits finançant la rénovation des façades, afin de poursuivre la politique de mise en valeur du patrimoine du centre-ville

- **« Production de logements neufs » :** Il est prévu 18 700,00 € en 2018 les subventions qui sont versées aux bailleurs sociaux, pour la construction de logements neufs sur Poitiers
- **« NPNRU - Logement social » :** Il est prévu 106 688,00. € en 2018 ; cette opération s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Couronneries, pour financer les opérations de logements sociaux (réhabilitation ou reconstruction).
- **« Développement du numérique » :** Il est prévu 30 000,00 € en 2018, portant notamment sur la création d'un nouveau site internet poitiers.fr, car l'ancien est obsolète (datant de 2010) et ne répond plus aux nouvelles demandes technologiques.

Autorisation de programme « 2015 - Développement urbain - Action foncière»

Cette AP d'une durée de 6 ans finance les acquisitions foncières : Il est prévu 140 000,00 € en 2018.

VIE DES QUARTIERS ET CITOYENNETE

EN K€	Crédits 2018	Crédits 2019-2020
VIE DES QUARTIERS	880	3 853
BUDGETS PARTICIPATIFS	400	800
GROS ENTRETIEN ET REPARATIONS	270	758
AUTRES	65	105
CITY PARKS	50	100
MAIRIES	50	1 200
ENTRETIEN PATRIMOINE	45	90
CENTRE D'ANIMATION DES COURONNERIES	0	800

AUTORISATION DE PROGRAMME « 2015 - VIE DE QUARTIERS »

- **« Mairies » :** Il est prévu en 2018, 50 000,00 € en dépenses, pour payer des travaux réalisés fin 2017 dans les mairies
- **« Gros entretien et réparation » :** Il est prévu 269 824 € de dépenses en 2018 pour la réalisation des travaux de rénovation, de réparations courantes de tous les équipements relevant de la politique publique vie de quartier
- **« Mobilier et équipement » :** Il est prévu 29 009,00 € en 2018 l'acquisition de mobilier, d'équipement afin de participer à l'animation des quartiers

- « **Equipements sportifs et city parcs** » : Il est prévu 50 000,00 € en 2018 en dépenses pour objectif la création et la rénovation de cityparks
- « **Entretien du patrimoine** » : Il est prévu 45 000,00 € en 2018 entretenir le patrimoine espaces verts rentrant dans le domaine vie de quartiers
- « **Bases de loisirs** » : Il est prévu un crédit de 5 891,16 € en 2018 pour la réalisation de travaux dans les bases de loisirs (en dehors des investissements courants). Il s'agit d'un report d'opérations réalisées en 2017.
- « **Maison du peuple** » : Il est prévu 3 784,00 € en 2018 pour dépenses d'investissement concernant la Maison du peuple
- « **Subvention d'équipement** » : Il est inscrit 6 000,00 € en 2018 le versement de subvention d'équipement à des associations œuvrant dans le domaine de vie de quartiers

Autorisation de programme « 2014 – Budgets participatifs »

Il est prévu **400 000,00 € de crédits en 2018** pour répondre aux demandes d'investissements décidés avec les comités de quartier.

Autorisation de programme «2011 - Centre d'animation de Beaulieu »

Cette AP a pour objet l'opération de réhabilitation et d'extension du Centre d'animation de Beaulieu (construction de 750 m² de locaux destinés au centre de loisirs et à la salle conviviale, réhabilitation de 1 300 m² de surfaces existantes, rénovation de la salle de spectacle, changement de la production de chauffage et traitement de l'ensemble des façades). Ces travaux ont été effectués en prenant en compte l'amélioration de la performance énergétique du bâti et l'accessibilité. **Crédits demandés en 2018 : 17 000,00 €, avec les reports.**

AUTRE PATRIMOINE

	EN K€	Crédits	
		2018	Crédits 2019-2020
AUTRE PATRIMOINE		523	946
SECURITE RISQUES CONFORMITE		356	652
PATRIMOINE			
AUTRE PATRIMOINE		167	184

AUTORISATION DE PROGRAMME «2015 - SECURITE - RISQUES - MISE EN CONFORMITE»

- « **Sécurité, risques et conformité du patrimoine** » : Il est prévu 356 000,00 € en 2018 pour des travaux de désamiantage, des sécurisations des accès en toiture, des mises en conformité électrique, incendie et des ascenseurs, le renouvellement d'équipements de chauffage ainsi que l'achat d'extincteurs.

AUTORISATION DE PROGRAMME «2015 - AUTRE PATRIMOINE»

- **« Autre patrimoine »** : Il est prévu 167 428,00 € en dépenses en 2018 pour les travaux d'entretien et de grosses réparations réalisés dans les bâtiments affectés ni à l'administration ni à un domaine

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

EN K€	Crédits 2018	Crédits 2019-2020
COHESION SOCIALE SOLIDARITE	627	300
CRECHES PIGEON VOLE COURTE ECHELLE	462	10
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	85	120
CRECHES	80	170

AUTORISATION DE PROGRAMME «2015 - EQUIPEMENTS DEDIES A L'ACTION SOCIALE »

- **« Crèches PIGEON Vole et Courte Echelle »** : Il est prévu 461 753,61 € en dépenses et 522 000,00 € en recettes en 2018.
- **«Crèches»** : Il est prévu 80 000,00 € en dépenses en 2018, et 65 000,00 € en recettes.
- **«Subventions d'équipement »** : Il est prévu 84 994,00 € en 2018 pour octroyer des subventions d'équipements aux structures sociales (Pourquoi pas la ruche, Insersud...) en fonction de leur besoin

1.3 Les autres recettes (2,5 M€)

Ce poste comprend :

- **la reprise du résultat d'investissement 2017** (- 5,2 M€)
- **les avances remboursables** 1,2 M€ (1,5 M€ en dépenses et 2,7 M€ en recettes dont 1,2 M€ de reports)

Dans le cadre d'opérations d'aménagement, le Conseil municipal peut autoriser la réalisation d'avances remboursables.

Ces avances sont annuelles, c'est-à-dire, si les fonds sont demandés le 30/06/n, ils devront être remboursés au plus tard le 30/06/n+1. Aussi, pour les opérations de longue durée et de montant important, les avances sont fractionnées au cours de l'année et versées au fil des travaux.

1.4 Les besoins prévisionnels de financement

1.4.1 Les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie (10,0 M€ en dépenses comme en recettes)

Ces inscriptions sont neutres budgétairement car identiques en dépenses et en recettes. Elles permettent une gestion active de la dette.

En fonction des excédents de trésorerie, il est en effet possible sur certains contrats de prêt de rembourser temporairement de l'emprunt et donc de diminuer les intérêts.

Aussi, les sommes remboursées et retirées sont équivalentes. Lors des propositions budgétaires, il est inscrit un montant correspondant aux possibilités offertes par les contrats de prêts détenus par la collectivité.

Les intérêts financiers sont calculés sur le montant mobilisé et le nombre de jours d'utilisation.

1.4.2 Les remboursements d'emprunt (10,7 M€)

Le remboursement en capital a été évalué à 10,7 M€ et, conformément aux exigences de la comptabilité publique, cette somme est couverte par des ressources propres.

1.4.3 Le programme d'emprunt (13,0 M€)

Le recours prévisionnel à l'emprunt pour le programme d'investissement décrit ci-dessus est de 13,0 M€, dont 4,4 M€ de report. Comme chaque année, les emprunts seront réellement réalisés en fonction des besoins, estimés sur la base des consommations effectuées en cours d'année.

Cette mobilisation d'emprunt ne devrait pas dépasser 10 M€, permettant ainsi au budget principal de stabiliser son encours de dette aux environs de 90 M€.

Ainsi, sur la base des prévisions du BP 2018, la capacité de désendettement de la Ville sera, au 31 décembre 2017, de 8 ans. Pour mémoire, ce ratio est obtenu en divisant l'encours de la dette par l'épargne brute. En compte administratif, la capacité dynamique serait de 7 ans environ au 31 décembre 2018, soit un ratio nettement inférieur à la durée maximale retenue par la loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022, à savoir moins de 13 ans.

PRESENTATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION

PRESENTATION PAR DOMAINE D'INTERVENTION

Il vous est proposé une présentation de la section de fonctionnement et de la section d'investissement par domaine d'intervention (politique publique).

- **En investissement** : le classement reprend celui des programmes dans les AP/CP.

Chaque programme relève d'un seul domaine, à l'exception des programmes transversaux (Economies d'énergies, Sécurité – Risques et autres patrimoine) qui sont répartis en fonction de leur imputation budgétaire, à partir du code fonctionnel proposé par la nomenclature comptable.

Ils concernent pour la quasi-totalité d'entre eux, de nouvelles Autorisations de Programme (AP) présentées pour la période 2015-2020.

- **En fonctionnement** : le classement par domaine d'intervention est également réalisé par regroupement de codes fonctionnels et par service.

L'objectif est, pour un même domaine d'intervention, de présenter l'ensemble des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses et ce, quelle que soit la nature de la dépense et de la recette, ou la direction gestionnaire.

A NOTER :

Tout le budget ne peut pas être ventilé ; certaines dépenses ou recettes, inscrites « pour ordre » ne peuvent être réparties.

Ces montants ont donc identifiés comme « **non ventilables** » (ou « **crédits non affectés** »). Il s'agit, pour l'essentiel :

- **En fonctionnement** :

- en dépenses : le virement à la section d'investissement, la dotation aux amortissements, l'attribution de compensation, les frais financiers, les dépenses imprévues et les autres dépenses diverses.
- en recettes : le résultat de fonctionnement reporté, les dotations et les recettes fiscales...

- **En investissement** :

- en dépenses : le solde d'exécution reporté, les emprunts et dettes assimilées, et autres dépenses.
- en recettes : l'excédent de fonctionnement capitalisé, le virement à la section de fonctionnement, les emprunts et dettes assimilées, les impôts et taxes la dette, les dotations, subventions, fonds divers et autres recettes ...

Enfin, **certaines dépenses et recettes de fonctionnement sont regroupées** sur des imputations générales, car elles concernent l'ensemble de la collectivité, et sont à répartir entre les domaines.

Pour ce faire, des clés de répartition ont été utilisées.

Il s'agit des dépenses de masse salariale non ventilables ainsi que des dépenses d'administration générale et des achats centralisés pour le compte de Grand Poitiers et du CCAS.

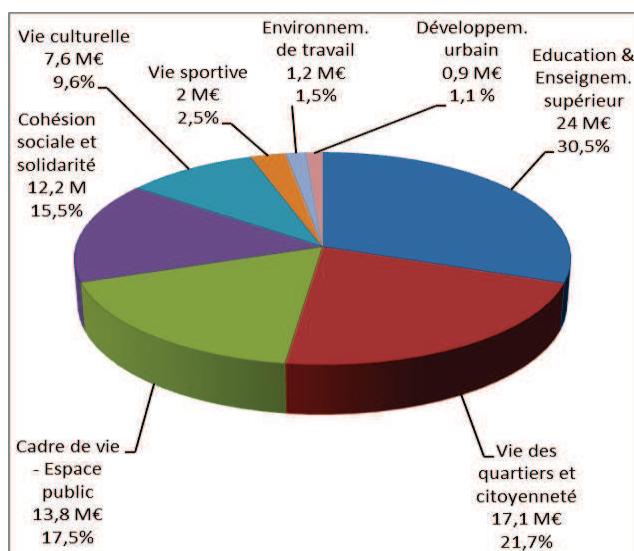
➤ D'où un budget ventilable :

- **En fonctionnement** : 78 533 999 € en dépenses (représentant 64,65 % du budget total) et 24 528 666 € en recettes (représentant 20,19 % du budget total).
- **En investissement** : 25 868 483 € en dépenses (représentant 42,22 % du budget total) et 3 521 010 € recettes (représentant 5,75 % du budget total).

La ventilation par domaine est présentée dans les pages suivantes.
La présentation est proposée par montants décroissants de dépenses par domaine.

En fonctionnement :

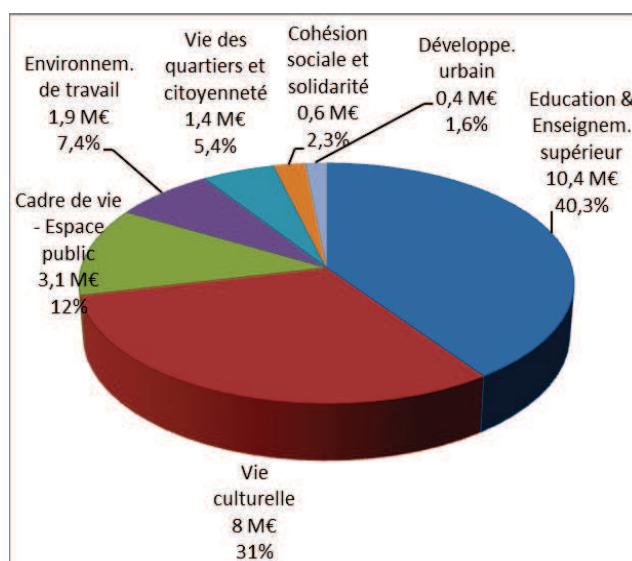
DEPENSES BRUTES DE FONCTIONNEMENT PAR DOMAINE



FONCTIONNEMENT 2018			
Charge nette par domaine	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Education et Enseignement sup.	23 664 292	3 585 387	20 078 905
Vie de quartier et Citoyenneté	17 128 628	6 332 411	10 796 217
Cadre de vie - Espace public	13 806 465	3 774 916	10 031 549
Cohésion sociale et solidarité	12 254 118	9 163 695	3 090 423
Vie culturelle	7 590 621	882 462	6 708 159
Vie sportive	1 949 118	253 367	1 695 751
Environnement de travail	1 234 291	360 670	873 621
Développement urbain	906 464	175 757	730 707
Crédits non affectés	42 932 899	96 938 231	-54 005 332
TOTAL BUDGET	121 466 896	121 466 896	0

En investissement :

DEPENSES BRUTES D'INVESTISSEMENT PAR DOMAINE



INVESTISSEMENT 2018			
Charge nette par domaine	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Charge nette par domaine	25 847 629	3 521 010	22 326 619
Education et Enseignement sup.	10 355 934	29 500	10 326 434
Vie culturelle	8 061 820	1 939 370	6 122 450
Cadre de vie - Espace public	3 133 769	965 140	2 168 629
Environnement de travail	1 880 535	0	1 880 535
Vie de quartier et Citoyenneté	1 382 936	0	1 382 936
Cohésion sociale et solidarité	626 747	587 000	39 747
Développement urbain	405 888	0	405 888
Vie sportive	0	0	0
Crédits non affectés	35 398 672	57 746 145	-22 347 473
TOTAL BUDGET	61 246 301	61 267 155	-20 854

1.4.4 VIE CULTURELLE : 12,8 M€ en net total (investissement -avec reports- et fonctionnement).

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les établissements culturels et les actions permettant à tous, et partout, d'accéder à la culture. Ce domaine est porté, à titre principal, par la direction Culture - Patrimoine.

VIE CULTURELLE	Dépenses	Recettes	NET
	15 652	2 822	12 830
Fonctionnement	7 590	882	6 708
Investissement	8 062	1 940	6 122

Ce domaine a été fortement touché par les transferts de compétences vers Grand Poitiers au 1^{er} janvier 2017, qui ont concerné :

- Le TAP et la subvention versée à la Scène Nationale,
- L'Espace Mendès-France et la subvention versée à l'association du même nom,
- L'Ecole des Beaux-Arts, dans sa mission traditionnelle d'école d'arts plastiques à destination des amateurs : cours, stages, ateliers ... (donc hors Miroir),
- La médiathèque et son réseau,
- Le Conservatoire à Rayonnement Régional, pour l'intégralité de son activité.

Néanmoins, la Ville mène des actions majeures dont elle conserve la responsabilité, comme le futur aménagement du quartier du Palais, la réhabilitation du Confort Moderne, la construction des réserves muséales, les subventions aux associations ...

1.4.4.1 FONCTIONNEMENT : 6,7 M€ en dépenses nettes

La masse salariale des établissements municipaux représente une part importante de dépense du budget de ce domaine (49,4 %). qui est essentiellement porté, en fonctionnement, par la direction Culture - Patrimoine.

Le budget alloué à la vie culturelle (services communs) comprend deux enveloppes :

- Les subventions :
 - aux associations : soutien aux actions culturelles dans les Maisons de quartier, aux compagnies, aux orchestres, à la création artistique et aux pratiques amateurs (1 497 000 €)
 - aux équipements structurants : Confort Moderne (391 000 €). Nota : l'EESI (850 658 €) est prise en compte dans le domaine « Education et Enseignement Supérieur ».
- Le fonctionnement courant pour mener à bien les actions culturelles (fête de la musique, résidences artistiques, polychromies, ...) gérées directement par les services de la Ville, en intégrant également le soutien aux établissements municipaux.

Les Musées : Le Musée Sainte Croix entre, en 2018, dans la deuxième année du projet de création des réserves muséales et du chantier des collections, qui va mobiliser l'équipe et les espaces jusqu'en 2019. Un programme d'expositions au service de l'attractivité et du rayonnement du Musée est poursuivi en 2018. Les actions culturelles et éducatives sont

menées en parallèle ou s'inscrivent dans le cadre d'évènements nationaux (Nuit des musées, Journées du patrimoine ...).

Budget alloué : 162 K€.

Recettes escomptées : 38 K€ (droits d'entrée et ventes de produits) + **15 K€** (subvention de la DRAC Nouvelle Aquitaine).

Les Beaux-arts – Miroir : L'activité de diffusion artistique d'expositions du Miroir reste portée par la Ville. Elle se décline actuellement hors les murs, dans l'attente de l'achèvement des travaux dans l'ancien Théâtre.

Le budget qui lui est alloué **en dépense** pour 2018 s'élève à **59 K€**.

Des recettes partenariales sont escomptées, dans le cadre de la poursuite (2^{ème} année) du projet d'exposition sur la BD de science-fiction (non connues).

Patrimoine : Quartier du Palais : l'étude de programmation, entamée en 2017, se poursuivra en 2018, avec la finalisation du programme et le choix des équipes de maîtrise d'œuvre.

L'essentiel du budget de l'opération est donc prévu en investissement, mais des crédits de fonctionnement permettant de commencer à préfigurer le projet et le faire vivre auprès des habitants (expositions, mises en lumière, spectacles, actions culturelles ...) sont prévus dès 2018 pour préfigurer l'évènement culturel autour du quartier du Palais prévu fin 2019.

1.4.4.2 INVESTISSEMENT : 6,1 M€ en dépenses nettes totales

Ce domaine, composé de **4 autorisations de programme (AP)**, **dont 2 actives en 2018**, a été profondément modifié du fait des transferts réalisés au 1^{er} janvier 2017, entre la Ville de Poitiers et la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers.

Ainsi, les équipements culturels suivants ont été transférés : le TAP, l'Espace Pierre Mendès-France, les médiathèques, le Conservatoire à Rayonnement Régional et les Beaux-Arts, école d'arts plastiques.

Le crédit de paiement ouvert sur 2018 est de 8,0 M€, en dépenses, et 1,9 M€ en recettes, pour .

A.P. « 2014 – Vie culturelle » de 7,4 M€ en dépenses et 1,9 M€ en recettes, qui regroupe l'investissement dédié à l'action culturelle de la Ville, pour :

- Le Confort Moderne
- La construction d'un bâtiment pour les réserves muséales et archéologiques
- L'entretien et la mise en valeur du patrimoine culturel
- La restauration des monuments historiques
- La création d'une salle d'arts visuels
- La politique muséale
- Le versement de subventions d'équipement
- Le Chantier des collections.
- Les Arènes
- L'Ecole des Beaux-arts, école d'arts plastiques
- Le Pôle image des Couronneries

A.P. «2015 - Quartier du Palais » de 669 K€.

1.4.5 EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : 30,4 M€ en net total (investissement -avec reports- et fonctionnement).

Ce domaine a pour objectif d'assurer une offre éducative de qualité, pour tous, à tous les âges et dans tous les domaines. Ce domaine est porté, à titre principal, par les directions Education et Egalité des chances, et par la Restauration collective.

	Dépenses	Recettes	NET
EDUCATION & ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	34 020	3 614	30 406
Fonctionnement	23 664	3 585	20 079
Investissement	10 356	29	10 327

1.4.5.1 FONCTIONNEMENT : 20,0 M€ en dépenses nettes

EDUCATION ET EGALITE DES CHANCES :

Les ressources humaines représentent le premier poste de dépenses (73,5 %), qui est essentiellement porté, en fonctionnement, par les directions de l'Education et de l'Egalité des chances, et de la Restauration municipale.

Enseignement des écoles maternelles et élémentaires : l'année scolaire 2017-2018 est marquée par les éléments suivants :

- Une stabilisation globale des effectifs à la rentrée 2017-2018 par rapport à l'année précédente, avec 6 315 enfants inscrits, mais néanmoins le constat d'une baisse en maternelle (avec 2 fermetures de classes) et une hausse en élémentaire (avec 5 ouvertures de classes, dont 3 en quartiers prioritaires).
- Le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour 3 nouvelles années.
- Un nouveau contrat enfance jeunesse en cours de négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, qui permet notamment à la Ville de poursuivre l'amélioration continue de la qualité de ses accueils périscolaires, chacun doté d'un projet pédagogique.
- La poursuite du Plan Numérique à l'Ecole, en lien désormais avec le Projet Territoire Numérique Innovant, avec notamment la mise en place en 2018 d'un véritable portail ENT offrant un bouquet de ressources pédagogiques aux écoles et favorisant les relations avec les acteurs éducatifs et les familles.

Le budget alloué à la direction Education s'élève à 932 K€ en dépenses, pour 2 278 K€ de recettes, avec notamment :

- **445 000 €** pour les accueils périscolaires (la recette est affectée au domaine « Cohésion sociale et solidarité »)
- **1 831 000 €.** (la direction perçoit les recettes liées à la restauration scolaire).

RESTAURATION COLLECTIVE :

Pour l'exercice 2018, il est prévu une production de 1 135 200 repas par les cuisines centrales, avec la répartition suivante :

- 805 000 pour les écoles et les centres de loisirs, soit une fréquentation stable par jour (environ 5 000 repas/jour),
- 177 500 pour le Centre Communal d'action Sociale (repas pour les crèches, les foyers, les repas portés). En 2018, la Restauration collective fournira 2 nouvelles crèches (Galipette et les Marronniers) entraînant ainsi une hausse des repas dits « extérieurs », et ce, malgré une diminution constatée au niveau du portage à domicile.
- 85 100 pour les restaurants administratifs, en légère baisse par rapport à 2017.

La part des repas bio est passée de 25 %, en début de mandat, à 37 % en 2017. L'objectif est de parvenir à 50 % à la fin du mandat, en continuant à privilégier les circuits courts. Le coût unitaire des repas ne devrait pas évoluer par rapport à 2017. Des actions concernant le gaspillage alimentaire permettent également de maintenir les coûts.

Le budget alloué à la direction de la Restauration collective s'élève à 2 349 K€, pour des recettes escomptées à 1 327 K€, et qui correspondent :

- aux recettes de la restauration municipale pour 290 K€ (inscrites dans le domaine « Environnement de travail »).
- aux recettes du CCAS pour 1 000 K€
- aux recettes des maisons de quartier pour 7 K€ (inscrites dans le domaine « Cohésion sociale et solidarité »).
- Aux recettes propres de la restauration (subvention) pour 30 K€.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

La volonté affirmée en 2018 est de renforcer les relations internationales et la vie étudiante, leviers d'attractivité, en s'appuyant notamment sur la dynamique engagée avec le lancement, fin 2017, du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI).

De nombreuses actions sont prévues pour 2018, notamment :

- Au niveau des relations internationales et de la vie étudiante : l'attribution de subventions aux établissements scolaires, à l'Université, et surtout aux associations afin de poursuivre le soutien aux projets internationaux et développer de nouveaux projets de solidarité, ou le soutien aux associations étudiantes afin de soutenir les projets contribuant à l'insertion des étudiants sur le territoire.
- De nouveaux échanges avec les villes jumelles : il est envisagé d'en visiter 2 chaque année, pour développer de nouveaux projets et déterminer de nouvelles opportunités

Budget affecté en dépense : 89 K€.

Le domaine comprend aussi les subventions versées à L'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), soit 850 658 €, et à l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM) pour 150 000 €.

1.4.5.2 INVESTISSEMENT : 10,3 M€ en dépenses nettes

Ce domaine est composé de 4 autorisations de programme (AP), sur la période 2014-2020 dont 2 actives en 2018.

Le montant des crédits de paiement ouverts sur 2018 est de 10 355 K€ en dépense, et de 29,5 K€ en recette.

A.P. « 2014 - Programme dans les écoles » de 10 066 K€, pour des interventions dans les écoles, pour :

- Les écoles prioritaires
- L'école P. Néruda
- Des travaux de gros entretien et réparations
- L'achat de mobilier et d'équipements nécessaires aux différentes écoles

A.P. « 2014 - Environnement numérique de travail » de 290 K€

A.P. « 2013 – Equipements dédiés à l'éducation » : une recette résiduelle de 29 K€.

1.4.6 COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE : 3,1 M€ en net total (investissement - avec reports- et fonctionnement)

Ce domaine rassemble les actions mises en œuvre pour organiser les conditions permettant d'assurer la cohésion sociale et la solidarité. Il est financé par la Ville mais porté quasi intégralement par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	Dépenses	Recettes	NET
	12 881	9 751	3 130
Fonctionnement	12 254	9 164	3 090
Investissement	627	587	40

1.4.6.1 FONCTIONNEMENT : 3,0 M€ en dépenses nettes

Pour la Ville, le poste Ressources humaines est nul, les dépenses étant supportées par le CCAS.

Ce domaine porte les dépenses et recettes concernant :

- Le CCAS
- Les subventions versées au titre des « Affaires sociales » (427 K€)
- Les subventions versées au titre de la politique de la Ville (318 K€)
- Les dépenses et recettes liées aux accueils périscolaires du matin et du soir (430 K€ cf domaine « Education »)

CCAS

La Ville alloue un budget global au CCAS.

Le financement d'équilibre du CCAS a été augmenté cette année encore. Malgré un contexte socio-économique difficile, la volonté exprimée par le Conseil d'Administration du CCAS est de maintenir la qualité du service rendu à la population, d'autant que cette institution joue un rôle prépondérant dans les réponses de proximité apportées à des publics fragilisés et confrontés aux difficultés du quotidien.

La subvention d'équilibre versée au CCAS augmente de 2,0 %, et s'élève à 8,7 M€.

LES PROJETS 2018 DU CCAS

Projet transversal

Devant les tensions budgétaires et financières rencontrées depuis 2016, le CCAS continue de déployer des mesures afin de :

- Lutter contre l'absentéisme notamment en EHPAD et au SMAD
- Adapter les moyens au niveau d'activité des services

Direction action sociale santé

Poursuite des actions de prévention et de promotion de la santé mentale : Le CCAS est coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale de Poitiers en partenariat avec le Centre Hospitalier Laborit (CHL) qui cofinance l'action.

En 2018, une cellule de résolution des cas complexes verra le jour suite aux travaux de réflexion engagés depuis plusieurs mois avec les partenaires. L'objectif de cette cellule pluridisciplinaire coordonnée par le service Action Sociale et Santé en lien étroit avec le CHL, sera de colliger les évaluations des situations présentées, analyser leur complexité et proposer un plan d'action, de manière articulée avec les dispositifs existants.

Le fonctionnement de cette cellule est sans impact sur le budget 2018, puisque les activités qui en découlent sont intégrées aux missions des postes existants.

Révision du règlement intérieur des aides facultatives : Le conseil d'administration du 15 décembre 2017 a acté la constitution de groupes de travail afin de revoir les modalités d'attribution des aides facultatives. La mise en application du nouveau règlement est prévue pour septembre 2018 sans impact budgétaire sur 2018, l'objectif étant de rester sur une enveloppe budgétaire identique pour ces aides mais redéployée différemment en fonction des priorités identifiées.

Réflexion sur les guichets sociaux partagés : Le CCAS et plusieurs partenaires institutionnels et associatifs réfléchissent à la mise en place sur Poitiers d'un guichet social partagé expérimental permettant de faciliter l'accès aux droits et le parcours des personnes en difficulté. Le travail de concertation est enclenché entre les partenaires et des propositions de mise en œuvre seront faites d'ici la fin de l'année 2018. Aucun impact budgétaire n'est prévu sur 2018, l'évaluation financière de ce projet découlera des modalités de mise en œuvre qui seront définies durant l'année entre les partenaires.

Passeport social numérique : Les ateliers numériques d'accès aux droits doivent commencer en 2018 avec la participation du CCAS au projet piloté par le PIMM'S. Aucun impact budgétaire n'est prévu au budget 2018 pour la mise en œuvre de cette action.

Direction petite enfance

Valorisation de la crèche Tintam'art sur le quartier des Couronneries : Depuis le 1er janvier 2018, les crèches Ile aux enfants et II était une fois sont regroupées pour ne faire qu'une crèche de 71 places, la crèche Tintam'art.

Afin de rendre plus attractive la crèche, de favoriser la mixité sociale et de mieux répondre aux besoins des habitants du quartier, deux projets se développent pour cette crèche :

- Le projet de labellisation « A vocation d'insertion professionnelle », dispositif permettant de favoriser le retour à l'emploi des parents en levant le frein du mode de garde
- Le projet culturel qui sera construit durant l'année 2018 en collaboration avec la Direction culture de Grand Poitiers

Ces projets n'ont aucun impact budgétaire en 2018.

Modification des critères d'admission : Comme présenté au conseil d'administration du 19 janvier, de nouveaux critères d'admission seront appliqués pour la rentrée prochaine afin de permettre une meilleure transparence et équité dans l'attribution des places d'accueil des enfants.

Aucun impact budgétaire ne découle de ce projet.

Réflexion intercommunale autour de la compétence petite enfance : Depuis le 1er janvier 2017, la communauté urbaine Grand Poitiers exerce de façon transitoire la

compétence petite enfance qu'exerçaient auparavant les 4 anciennes communautés de communes (Val vert du clain, pays mélusin, vienne et moulière et pays chauvinois).

Avant la fin de l'année 2018, Grand Poitiers communauté urbaine doit se prononcer sur l'avenir de l'exercice de cette compétence.

Depuis l'année dernière, le CCAS de Poitiers est associé à cette réflexion pour laquelle la CAF a demandé et financé un diagnostic sur les besoins du territoire et sur les possibilités d'exercice de la compétence (périmètre, territoire, projet, gouvernance...).

Aucun impact budgétaire sur le budget du CCAS en 2018.

Direction personnes âgées personnes handicapées

Réaménagement de la salle de restaurant et mise en accessibilité des salles de bain de la résidence Marie Noël : Le projet de rénovation de la résidence Marie Noël est en cours de construction avec le propriétaire Habitat de la Vienne. Il est prévu au budget 2018 une participation de 30 000 € au titre du financement de ce projet, une enveloppe d'achat de nouveau mobilier pour la salle de restaurant et les espaces communs ainsi qu'un budget de travaux complémentaires à réaliser en coordination avec le projet global.

De plus, l'inscription budgétaire en recette s'est voulue prudente car on peut s'attendre à une diminution du taux d'occupation durant la période de travaux.

Réflexion sur la situation bâimentaire de la résidence Edith Augustin : En 2016, des travaux de mise en accessibilité des salles de bains étaient prévus avec le propriétaire Ekidom. Les diagnostics avant travaux ont montré une présence importante d'amiante suspendant immédiatement toute intervention technique afin de prendre toutes les mesures que la réglementation impose en la matière.

Des études ont été demandées à Ekidom et notamment l'évaluation chiffrée de plusieurs solutions permettant de continuer à exploiter le bâtiment en toute sécurité pour les travailleurs et pour les résidents.

Le travail se poursuit avec Ekidom dans ce domaine.

Les impacts budgétaires sur 2018 se situent sur le niveau de recettes attendu car en l'absence de travaux possibles, certains logements ne peuvent être loués au départ de leurs occupants.

Réflexion sur la restauration en résidences autonomie : Devant le coût important que représente la restauration en résidences pour le CCAS, une réflexion sur l'organisation de ce service est en cours. Elle porte notamment sur le constat que la plupart des résidences sur le territoire rendent obligatoires la prise de repas le midi en semaine dans le restaurant de l'établissement.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de ce mode de gestion a été réalisée. Le gain possible est substantiel même si, l'application se voudrait progressive à l'arrivée de chaque nouveau résident avec une tarification globale à repenser.

La tarification de la restauration n'a donc pas été revue en 2018 dans l'attente de la poursuite de cette réflexion.

Prévention des risques psychosociaux : La démarche entamée en 2016 a abouti en début d'année 2018 avec la production d'un film sur les métiers du PAPH. Le Fonds national de prévention finance cette action à hauteur de 25 600 € dont le solde est attendu pour 2018 après la finalisation du projet.

Ce support sera ensuite utilisé afin de travailler avec les équipes du service PAPH dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour le SSIAD, les EHPAD et le Service d'aide à domicile : En 2017, le travail de concertation avec le Département et l'ARS a eu lieu sur les objectifs et moyens prévus dans le cadre du CPOM pour les EHPAD.

Le mode de financement de la dépendance est devenu plus rigide suite à la réforme et la participation du Département est bien inférieure au besoin réel des établissements d'autant que les objectifs fixés sont nombreux. Ainsi, le conseil d'administration du CCAS a sollicité une expertise de l'ARS avant de se prononcer sur la signature du CPOM.

Par ailleurs, ce CPOM devait comprendre initialement le SSIAD mais l'ARS a informé le CCAS en fin d'année 2017 que les objectifs régionaux n'étaient pas prêts. Aucune avancée n'a encore eu lieu mais l'année 2018 devrait voir étudier les objectifs et le mode de financement à venir du SSIAD.

Enfin, courant février 2018, les objectifs pour le CPOM du service d'aide à domicile ont été étudiés avec le Département. Il est d'ores et déjà annoncé que le tarif horaire APA 2018 est en hausse de 1,23 % et l'attribution du fonds de restructuration CNSA de 68 440 €.

EHPAD Marguerite Le Tillier : Un plan d'action est en cours depuis la fin de l'année 2017 visant à stabiliser l'organisation du travail et des plannings au sein de l'établissement, d'améliorer les conditions de travail des agents afin de lutter contre l'absentéisme et d'améliorer la qualité de prise en charge des résidents.

Ainsi, des moyens complémentaires sont mis en place depuis novembre 2017 afin d'expérimenter une nouvelle organisation du travail et un planning de travail différent. Cette expérimentation fait l'objet d'un suivi mensuel et sera évalué à la fin du premier semestre 2018.

De plus, l'ARS finance un projet d'accompagnement organisationnel et de formation des équipes de l'EHPAD sur une période de 3 ans. Les fonds ont déjà été perçus fin 2017 pour les 18 premiers mois de mise en œuvre.

Enfin, la mise en place et le suivi des objectifs du CPOM vont permettre à l'établissement d'améliorer l'accompagnement des résidents, de structurer davantage son fonctionnement et de favoriser la coordination des équipes.

A noter : le coût des repas vendus au CCAS, avec pour un prévisionnel de 1 000 K€ Ces repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la Ville, tant pour les crèches que pour les personnes âgées (voir § Restauration collective dans le domaine « Education »).

Il est rappelé que les produits issus de l'agriculture biologique sont progressivement proposés dans la composition des repas destinés aux crèches, sans incidence sur la tarification. Les recommandations nutritionnelles rendues obligatoires par décret du 31 janvier 2012 pour les crèches et les personnes âgées sont d'ores et déjà intégrées dans les repas fournis et ne génèrent pas de surcoûts, car la Ville applique ces recommandations depuis plusieurs années.

Les subventions versées au titre des « Affaires sociales »

Il s'agit de la contribution de la Ville aux actions de solidarité menées en proximité dans les quartiers, comme les épiceries solidaires et un soutien aux antennes locales des structures nationales (Banque alimentaire, Secours Catholique etc.), pour un montant de **427 K€**.

Les subventions versées au titre de la politique de la Ville

Elles s'élèvent à **318 K€**, et sont attribuées à des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre les discriminations ou du handicap.

Les dépenses et recettes liées aux accueils périscolaires du matin et du soir (445 K€ cf domaine « Education »)

1.4.6.2 INVESTISSEMENT : 40 K€ en dépenses nettes totales.

Ce domaine est composé de **3** autorisations de programme (AP), dont **1 seule** active en 2018.

L'A.P. «2015 - Equipements dédiés à l'action sociale » 627 K€ en dépenses et 587 K€ en recettes, prévoit des crédits de paiement pour :

- La rénovation des crèches Pigeon Vole et Court'échelle
- La réalisation de travaux de gros entretien dans les crèches
- Le versement de subventions d'équipements aux structures sociales

1.4.7 VIE DES QUARTIERS ET CITOYENNETE : 12,2 M€ en net total (investissement -avec reports- et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif de développer l'offre de services de proximité et le sentiment d'appartenance à un quartier pour ses habitants. Ce domaine est porté à titre principal par les directions Maisons de quartiers et Vie étudiante et Jeunesse – Vie sportive.

VIE DES QUARTIERS ET CITOYENNETE	Dépenses	Recettes	NET
	18 511	6 332	12 179
Fonctionnement	17 128	6 332	10 796
Investissement	1 383	0	1 383

1.4.7.1 FONCTIONNEMENT : 10,8 M€ en dépenses nettes

Les ressources humaines représentent 32,6 % des dépenses de fonctionnement du domaine, qui est essentiellement constitué, par les dépenses liées aux actions en faveur de la Jeunesse et des Maisons de quartiers, ainsi que de l'ensemble des actions faites au bénéfice des citoyens dans les quartiers.

LES MAISONS DE QUARTIER :

Elles sont au nombre de 10.

Ces équipements de quartier œuvrent au développement de la citoyenneté, à la consolidation du lien social, assurent la coordination éducative territoriale, gèrent une offre de services en direction des habitants dans de multiples domaines : la solidarité, l'action sociale et la santé, la médiation, la diffusion et le soutien à la création culturelle, le soutien à la parentalité, l'action éducative en direction des enfants, et des jeunes Elles sont par ailleurs maintenant plus nombreuses à intervenir sur les temps d'accueil périscolaires (cf infra).

La collectivité entretient des relations permanentes avec les maisons de quartier associatives de sorte à inscrire leurs actions dans une dynamique de développement respectueux de la population et à rechercher autant que possible la mutualisation et la rationalisation des moyens qui leur sont affectés.

Les engagements respectifs sont inscrits dans des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO). Depuis 2017, dans un objectif de clarification, de simplification, et de responsabilisation des Maisons de quartier, les nouvelles CPO regroupent l'ensemble des subventions récurrentes octroyées par plusieurs directions (subventions de projets, de remboursements divers tel la TEOM ou des postes associatifs conventionnés ou mis à disposition ...), hors subventions octroyées dans le cadre de programmes cofinancés (CEJ, Contrat de Ville ...) ou la subvention de fonctionnement de la direction Culture – Patrimoine.

En 2018, le budget des dépenses consacrées aux maisons de quartier s'élève à 7,2 M€

Les recettes sont estimées à 1,4 M€, et proviennent en totalité du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Nota : le Contrat Enfance Jeunesse lie la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il permet le cofinancement des fonctions d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, tant en interne que par le biais du secteur associatif. Il est en cours de renégociation pour la période 2017-2020.

LES CENTRES DE RESSOURCES DE LA VILLE :

La Ville gère deux centres de ressources. Le Centre de Ressources Maternel de Beauvoir qui est dédié à l'éveil sensoriel des jeunes enfants (0 à 7 ans), et le Centre de Ressources des Bois de Saint Pierre, qui se consacre aux sports de plein air, à l'éducation environnementale et à l'organisation d'un accueil de loisirs pendant les vacances de Printemps et d'été.

Le budget affecté s'élève à 50 K€.

AUTRES ACTIONS POUR LA JEUNESSE :

L'animation jeunesse : Il s'agit du versement de subventions aux associations telles que Poitiers Jeunes, le Centre Régional d'Information Jeunesse, Radio Pulsar, les associations de jeunes, d'étudiants et du fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes. **Budget affecté : 603 K€.**

1.4.7.2 INVESTISSEMENT : 1,4 M€ en dépenses nettes totales

Ce domaine est composé de **5** autorisations de programmes (AP), dont **2 actives en 2018**, classées dans le domaine «Vie de quartier» et comprend également les **7** autorisations de programme (AP), dont **2 sont actives sur 2018**, classées dans le domaine «Autre patrimoine» de la délibération concernant la PPI.

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2018 est de 859 508 K€ en dépenses et 0,00 K€ en recettes pour les 3 premières AP, et de 523 428 € (sans recette), pour les 2 autres AP, soit :

A.P. « 2015 – Vie de quartiers » : 3 563 K€ en dépenses et 260 k€ en recettes : regroupe tous les crédits des opérations qui ont pour objectif la construction, la rénovation ou la réalisation des travaux d'entretien courant dans les quartiers, sur les mairies annexes, les centres de loisirs, les salles d'animation, les équipements sportifs et les City stades ...ainsi que le financement des investissements concourant à la vie des quartiers (achats de mobilier et d'équipements).

A.P. « 2014 – Budgets participatifs » d'un montant de 400 K€, finance les opérations décidées par les conseils de quartier dans le cadre des budgets participatifs.

A.P. « 2011 – Centre d'animation de Beaulieu » d'un montant de 21 K€ finance le solde de l'opération.

A.P. « 2015 – Sécurité – Risques – Mises en conformité » d'un montant de 356 K€, finance des opérations diverses (alarmes, extincteurs, ascenseurs, désamiantage, sécurisation des accès toitures)

A.P. « 2015 – Autre patrimoine » d'un montant de 167 K€ en dépense, finance des travaux d'entretien et de grosses réparations réalisés dans des bâtiments qui ne sont pas affectés à l'administration ou à un des autres domaines.

1.4.8 CADRE DE VIE – ESPACE PUBLIC : 12,2 M€ en net total (investissement - avec reports- et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif de faciliter et améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien, au travers des aménagements, de l'entretien, des conditions d'utilisation, de la sécurité, de l'accessibilité, de la fonctionnalité et de l'esthétique du domaine public. Il est porté par plusieurs directions.

CADRE DE VIE - ESPACE PUBLIC	Dépenses	Recettes	NET
	16 940	4 740	12 200
Fonctionnement	13 806	3 775	10 031
Investissement	3 134	965	2 169

Ce domaine est fortement impacté par le transfert de compétences de la voirie et de l'éclairage public vers Grand Poitiers, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Cependant, bien que ces compétences soient transférées à Grand Poitiers, la Ville de Poitiers continue à assumer les dépenses et encaisser les recettes, jusqu'au 31/12/2017. Dans le cadre d'une convention de prestations de services, Grand Poitiers rembourse à la Ville les dépenses nettes prises en charge.

1.4.8.1 FONCTIONNEMENT : 10,0 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 82,4 % des dépenses de fonctionnement du domaine.

Les espaces verts urbains :

Ce secteur a été concerné par le transfert de compétence de la voirie à Grand Poitiers, incluant l'entretien des accotements de voirie végétalisés et des arbres d'alignement.

Le budget de la direction Espaces verts s'élève à 484 K€, les dépenses supplémentaires par rapport à 2017 (200 K€) correspondent aux évolutions auxquelles le service doit faire face :

- Besoins en fonctionnement liés aux nouveaux investissements (développement de l'attractivité des Bois de St Pierre, qualité de vie des animaux du parc zoologique, projet Tison,)
- Obligations réglementaires sur la sécurité du patrimoine et la gestion des animaux
- L'augmentation du périmètre des espaces verts.

Les recettes sont envisagées à hauteur de 35 K€.

Celles-ci sont essentiellement constituées des produits du Poney-Club (13 K€) ainsi que la vente de coupe de bois (12 K€).

La préservation des milieux naturels : la Ville participe à la connaissance et à la préservation des milieux naturels et à la biodiversité sur son territoire au travers de l'adhésion au Syndicat de rivières Clain aval, et par l'octroi de subventions aux associations à vocation de protection de l'environnement (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, Ligue pour la Protection des oiseaux, Protection paysage architecture, etc.).

En 2018, la Ville poursuivra la démarche Cit'ergie®, label destiné aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. Cette démarche est financée à 50% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Hygiène et santé publiques : La Ville mène plusieurs actions ou subventionne plusieurs associations dans le cadre d'actions diverses telles que :

- la prise en compte de la place de l'animal en ville : propreté canine, capture des animaux errants (82 K€), accompagnement des associations tournées vers l'animal en ville
- l'hygiène publique avec la lutte contre les nuisibles (rongeurs, insectes ...) ou contre certaines nuisances (pigeons ...)
- la lutte contre l'habitat indigne, qui reste une priorité, notamment face au désengagement de l'Etat (Agence Régionale de Santé)
- au titre de la protection des biens et des personnes, avec la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde et l'approfondissement de la connaissance de terrains sur les risques naturels, ou la maintenance d'un réseau de défibrillateurs dans les équipements publics municipaux et communautaires
- la protection de la population contre les maladies transmissibles avec les séances de vaccination des élèves scolarisés sur Poitiers, du personnel de la Ville et de Grand Poitiers, ainsi que du grand public.

Le budget dépenses s'élève au total à 145 K€ (en diminution de 59 K€ suite au transfert sur Grand Poitiers de la compétence GEMAPI)

Les recettes sont évaluées à 19 K€.

Déchets-Propreté : un budget dépense de 510 K€ (en hausse de 190 K€ par rapport à 2017), en raison du projet d'externalisation du balayage sur les secteurs extérieurs au Centre-ville.

Les recettes sont estimées à hauteur de **93 K€**.

Voiries communales et places : une grande partie du budget voirie, équipements annexes de voirie et éclairage public est passée à Grand Poitiers. Reste cependant à la Ville de Poitiers : la maintenance des fontaines, une partie des fournitures de voirie, pour, notamment, les réparations des places non circulées de Cœur d'agglo, ainsi que les illuminations.

Sur 2018, de nouvelles actions sont prévues :

- entretien de Cœur d'agglo : + 50 K€
- bornes électriques du marché des Couronneries : + 50 K€
- traitement contre la glissance des pavés : + 200 K€

Le budget dépenses s'élève au total à 441 K€. Les recettes sont évaluées à 2 920 K€

Le stationnement sur voirie : La politique de stationnement sur voirie en centre-ville de Poitiers vise d'une part, pour le stationnement des chalands, visiteurs, usagers des services, à optimiser l'utilisation des places de stationnement disponibles en assurant la plus grande rotation possible, et d'autre part pour le stationnement des résidents, à faciliter leur stationnement à la journée via une formule d'abonnement.

L'offre de stationnement sur voirie et sur parkings aériens représente environ 2 600 places payantes réparties en quatre zones de tarifications.

La nouveauté sur 2018 : la dépénalisation du stationnement payant, et le remplacement de la contravention à 17 € pour non-paiement à l'horodateur ou dépassement de la durée de stationnement autorisée, par le Forfait Post Stationnement (FPS).

Le Conseil Municipal a voté un FPS à 20 €, majoré à 30 € au-delà de 4 jours ; **la recette nouvelle est estimée à 400 000 €**. Il convient de rappeler néanmoins que l'objectif de la loi est d'augmenter le taux de paiement spontané aux horodateurs, et donc, à terme, les recettes directes des horodateurs.

La prévision des recettes découlant des horodateurs est de 800 K€, au même niveau que l'année précédente, malgré le passage à la tarification au ¼ d'heure, et la réinstauration de la gratuité entre 12 H 00 et 14 H 00, pour deux grandes raisons :

- l'augmentation de la pression de contrôle permis par le plein effectif des AVSP et la mise en place du PV électronique,
- la mise en place de la solution du paiement par mobile et du FPS qui aura un effet incitatif.

En dépense : 106 K€, en légère augmentation par rapport à 2017, en raison des nouveaux services que constituent la mise en œuvre du FPS, du paiement par mobile, et la petite augmentation du parc d'horodateurs (+ 40 postes).

1.4.8.2 INVESTISSEMENT : 2,1 M€ en dépenses nettes totales

Ce domaine fait l'objet cette année de profonds changements, car il recouvre une grande partie des dépenses d'investissement de la compétence voirie et éclairage public, transférée à Grand Poitiers à partir du 1^{er} juillet 2016.

Elle est composée de **2 autorisations de programmes (AP).**

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2018 est de 3 133 769,00 €, avec des recettes s'élevant à 965 140 €.

A.P. « 2015 – Entretien et embellissement de la Ville » 794 K€ en dépense et 50 K€ en recette regroupe, sur **9 affectations, dont 4 actives sur 2018**, tous les crédits qui financent des actions d'entretien et/ou d'embellissement des espaces publics, notamment :

- aménagement des voiries, des espaces verts et équipements
- réhabilitation des parcs
- stationnement sur espace public
- Bois de St Pierre

A.P. « 2015 – Cadre de vie » 2 340 K€ en dépense et 915 K€ en recette regroupe, sur **6 affectations, dont 1 seule actives sur 2018**, tous les crédits affectés à des opérations spécifiques contribuant à améliorer le cadre de vie des poitevins.

En 2018, elle concerne l'opération Tison.

DEVELOPPEMENT URBAIN : 1,1 M€ en net total (investissement -avec reports- et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif d'assurer l'aménagement et le développement du territoire tout en préservant l'avenir. La plupart des dépenses liées au développement urbain, notamment pour l'urbanisme, l'habitat et le développement économique, sont de la compétence de Grand Poitiers.

	Dépenses	Recettes	NET
DEVELOPPEMENT URBAIN	1 313	176	1 137
Fonctionnement	907	176	731
Investissement	406	0	406

1.4.8.3 FONCTIONNEMENT : 0,7 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 32,6 % des dépenses de fonctionnement du domaine.

Ce domaine intègre pour partie les dépenses et recettes réalisées par :

- la direction Immobilier (qui gère également les fluides et la maintenance des bâtiments)
- la direction Construction,
- la direction Urbanisme - Mixité sociale
- la direction Risques - Accessibilité.

Elle intègre également les projets portés par la direction du Développement des entreprises, du Tourisme et de l'Agriculture, avec notamment :

La dynamisation du Cœur d'Agglo : La Ville soutient les actions récurrentes et nouvelles, des commerçants du centre-ville, et ce, en optimisant les coûts. Poitiers Le Centre poursuivra l'enrichissement de son programme d'animation en 2018 (braderie, animations de rentrée scolaire et fêtes de fin d'année, web marketing) en coordination avec le pôle événementiel de la Ville. Au titre des nouvelles actions sont notamment prévus : Place aux artistes, animations de la Grand'Rue...

A ce titre, sont renouvelées les subventions versées à Poitiers le Centre (PLC), ainsi qu'à l'association des artisans commerçants non sédentaires du marché Notre-Dame pour développer la dynamique commerciale de ce secteur, en réalisant notamment leur programme d'animations : semaine du goût, tickets parking offerts, jeux-concours, fêtes de fin d'année

Le soutien au commerce de proximité a pour objet de valoriser le commerce non sédentaire et les animations commerciales de quartier. L'objectif est de proposer un plan d'action visant à valoriser les pôles commerciaux de proximité afin de fédérer les commerçants et les inciter à développer des animations au sein des quartiers (en mettant plus particulièrement l'accent sur les pôles commerciaux de Bellejouanne, Montmidi, Templiers et Couronneries).

Le volet animation commerciale : soutien aux associations la Bulle (pour le Free Market), à l'UFC Que Choisir, pour le concours des Dirigeants commerciaux de France, et pour Poitiers le Centre.

Le total des subventions versées s'élève à **87 K€**.

Le tourisme : Cette compétence a été transférée à Grand Poitiers. Par voie de conséquence, la subvention versée à l'Office de Tourisme est reportée sur le budget de Grand Poitiers.

Cependant, les subventions versées à l'Auberge de Jeunesse et au cercle des hôteliers sont maintenues sur le budget de la Ville (**42,5 K€**).

1.4.8.4 INVESTISSEMENT : 0,4 M€ en dépenses nettes totales

Ce domaine est composé de **6** autorisations de programmes (AP), dont **3 sont actives sur 2018**.

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2018 est de 405 K€, sans recettes, pour :

A.P. « 2015 – Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain » 10 K€ en dépense concerne les opérations conventionnées s'inscrivant dans le cadre de l'ANRU, et qui portent sur la voirie et les espaces publics ciblés sur certains quartiers.

A.P. « 2015 – Développement urbain – Habitat » 255 K€ en dépense concerne l'habitat, avec **4** affectations :

- un programme de rénovation de façades
- la production de logements neufs.
- la production de logements sociaux,
- le développement du numérique

A.P. « 2015 – Foncier » 140 K€ en dépense, sans recette est ouverte pour les opérations d'aménagement et d'actions foncières. En 2018, les crédits sont destinés aux acquisitions foncières, et les recettes correspondent aux ventes de patrimoine.

Ce domaine intègre également, tant en dépense qu'en recette, le versement d'une avance remboursable de 1,5 M€ pour permettre à la Société d'Equipment du Poitou l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Eloi, ainsi que les recettes prévisionnelles liées aux cessions.

1.4.9 VIE SPORTIVE : 1,7 M€ en net total

Ce domaine a pour objectif de promouvoir et développer les structures et les actions permettant à tous, et partout, de faire du sport et de soutenir les clubs locaux. Il est porté par la direction des Sports, pour la partie « animation » au titre de la Ville, la plupart des dépenses d'équipement sportif et de personnel, nécessaires à l'exploitation de ces équipements étant déjà de la compétence de Grand Poitiers.

	Dépenses	Recettes	NET
VIE SPORTIVE	1 949	253	1 696
Fonctionnement	1 949	253	1 696

Au 1^{er} janvier 2017, les derniers équipements sportifs municipaux (piscine du Bois de Saint-Pierre, gymnases, halle de tennis de Rébeilleau, stade de la Bugellerie ...) ont été transférés à Grand Poitiers. Seuls restent en gestion municipale : les city-stades, les boulodromes et la base de canoë-kayak de Chasseigne.

1.4.9.1 FONCTIONNEMENT : 1,7 M€ en dépenses nettes

Les dépenses de ressources humaines représentent 18,0 % des dépenses du domaine.

Manifestations sportives : certaines manifestations accueillies sur le territoire entrent dans le champ des compétences de Grand Poitiers puisque les statuts de la Communauté d'Agglomération intègrent « l'aide aux manifestations et opérations d'animation d'intérêt communautaire ».

Par conséquent, le subventionnement du Marathon Poitiers Futuroscope, du Tour Cycliste International Poitou-Charentes, des Internationaux Féminins de Tennis et de l'Union Territoriale des Unions sportives de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.) est pris en charge par Grand Poitiers.

Subventions versées : Il s'agit essentiellement des subventions versées aux clubs sportifs, qui se décomposent en subvention de fonctionnement, promotionnelles, et exceptionnelles. La baisse de 2% applicable à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, y compris les subventions, leur a été appliquée globalement (sauf pour les subventions de mise à disposition de personnel auprès des associations sportives).

Le budget total en dépense s'élève à : 1 401 K€ (pour la partie «Sports»). Il n'y a pas de recettes, celles-ci, liées aux établissements, sont encaissées sur Grand Poitiers.

1.4.9.2 INVESTISSEMENT :

Les dépenses des équipements restant municipaux relèvent, en fonctionnement, du domaine « Vie des quartiers et citoyenneté ».

Il n'y a pas de dépenses d'investissement en « Vie sportive », celles-ci relevant toutes de Grand Poitiers.

1.4.10 ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL : 2,7 M€ en net total (investissement - avec reports- et fonctionnement)

Ce domaine a pour objectif d'améliorer la qualité des services offerts aux Poitevins, ainsi que les conditions et les moyens de travail des agents de la Ville.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Dépenses	Recettes	NET
	3 114	361	2 753
Fonctionnement	1 234	361	873
Investissement	1 880	0	1 880

1.4.10.1 FONCTIONNEMENT : 0,8 M€ en dépenses nettes

Il n'y a pas de dépenses de personnel affectées directement ou indirectement, car il s'agit d'une politique d'actions transversales, intégrée dans les différentes directions et domaines.

Le montant consacré à ce domaine intègre uniquement des charges liées à des bâtiments qui ne font pas l'objet d'un usage en lien direct avec un domaine.

Les crédits inscrits couvrent :

- les besoins liés à l'utilisation des locaux : locations immobilières et leurs charges, les taxes foncières et les assurances de dommages aux biens, l'entretien courant de ces locaux, et les fluides
- les besoins en télécommunication, communication et maintenance informatique
- en recette : la gestion directe de la restauration du personnel (290 K€).

1.4.10.2 INVESTISSEMENT : 1,8 M€ en dépenses nettes totales

Ce domaine est composé de **6** autorisations de programmes (AP), dont **2 sont actives sur 2018**.

Le montant des crédits de paiement ouverts en 2018 est de 1 880 K€ en dépenses, pour :

A.P. « 2015 - Outil de travail » 1 497 K€ en dépense regroupe tous les crédits qui ont pour objectif le renouvellement en matériel, mobilier et équipements informatiques, à l'usage des agents dans le cadre de leurs missions.

A.P. « 2015 – Locaux » 383 K€ concerne le financement des travaux ou aménagements de locaux utilisés par le personnel, ainsi que les logements de fonction.

LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont des budgets distincts du fait de la loi ou par choix de la collectivité.

Deux budgets annexes sont rattachés au budget Principal de la Ville :

- le budget « Service funéraire »
- le budget « Locations immobilières et bases de loisirs ».

LE BUDGET ANNEXE «SERVICE FUNERAIRE» (110 K€)

Ce budget concerne les dépenses et recettes « creusement de fosses », ainsi que la vente de monuments funéraires suite à des procédures de reprises des concessions à l'état d'abandon, pour les 4 cimetières :

- le cimetière de *Chilvert*
- le cimetière de la *Pierre levée*
- le cimetière de *la Cueillette*
- le cimetière de l'Hôpital des champs.

Le résultat cumulé de fonctionnement 2017 est arrêté à la somme de 28 816 €. Il est intégralement repris en fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017 DÉPENSES RECETTES	Budget 2018 DÉPENSES RECETTES	Variation
Produits des services	30 000	35 000	16,7%
Produits des services	30 000	35 000	
PRODUITS	30 000	35 000	16,7%
Personnel en net	58 092	35 295	-39,2%
Fonctionnement courant net	3 562	21 879	514,2%
Dépenses imprévues	1 004	1 000	-0,4%
DEPENSES COURANTES	62 658	58 174	-7,2%
Autres produits	33 084	-1 042	N.S.
Excédent reporté	6 074	28 616	371,1%
AUTRES PRODUITS	39 158	27 574	-29,6%
EPARGNE BRUTE	6 500	4 400	-32,3%
Total écritures réelles	91 437	64 166	-29,8%
Total écritures d'ordre	6 500	4 400	-32,3%
TOTAUX	97 937	68 566	68 566
			-30,0%

La section de fonctionnement s'élève à 68,5 K€. Elle baisse de 30 % par rapport au BP 2017. Cela est principalement dû à la mise à jour des flux de personnel, suite à :

- une clarification entre ce qui relève du budget principal (service public administratif) et du budget annexe (service public industriel et commercial)
- un ajustement du taux d'encadrement.

Les « **produits** » (35 K€) sont attendus en hausse cette année, du fait des augmentations régulières des tarifs des différentes prestations funéraires.

Les « **dépenses courantes** » (58,2 K€) baissent de 7,2 %. Elles sont constituées :

- des dépenses de ressources humaines (35,3 K€). Composées uniquement de flux, elles diminuent de 39,2 %. Cette baisse résulte d'une actualisation des refacturations du personnel mis à disposition, ainsi que du fonctionnement courant lié, mais également à un ajustement des services communs.

- du fonctionnement courant (21,9 K€) en forte hausse pour intégrer une réserve. En effet, le caractère non linéaire de ce budget, qui d'une année à l'autre montre une autonomie relative, amène à réduire de façon maîtrisé les dépenses de fonctionnement courant, pour faire face aux imprévus.

Les « **Autres produits** » sont en baisse de 29,6 %, car **cette année, ce budget n'aura pas besoin d'une subvention d'équilibre issue du budget principal**. Seule une subvention d'équipement de 1 300€ est prévue.

Il convient de noter que pour la première fois depuis quatre ans, le budget « Service funéraire » constate un bénéfice de sa section de fonctionnement sur l'exercice 2017 de 22 541 €, dû aux produits des services en hausse.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2017		Budget 2018		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Programme d'investissement	37 016		41 415		11,9%	
Résultat d'investissement	30 516		37 015		21,3%	
Epargne brute	6 500		4 400		-32,3%	
Total écritures réelles	37 016	30 516	41 415	37 015	11,9%	21,3%
Total écritures d'ordre	0	6 500	0	4 400		-32,3%
TOTAUX	37 016	37 016	41 415	41 415	11,9%	11,9%

Le budget 2018 prévoit un programme d'investissement de 37 K€, financé par le résultat excédentaire antérieur et l'autofinancement (4,4 K€).

Ce programme d'investissement prévoit principalement l'achat d'une mini-pelle.

Pour mémoire, ce budget ne comporte pas de dette.

LE BUDGET ANNEXE « LOCATIONS IMMOBILIERES – BASES DE LOISIRS » (1 035 K€)

Les activités de ce budget sont équilibrées par une participation financière du budget principal en baisse de 11 981 € K€ (309,5 K€ en 2018 par rapport 321,5 K€ en 2017).

1.4.11 Activité « hébergement et restauration » (411,1 K€)

1.4.11.1 Le fonctionnement

L'activité « hébergement et restauration » concerne les bases de loisirs du Bois de Saint-Pierre et de Beauvoir.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017		Budget 2018		Variation Budget à Budget	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Subventions reçues	272 986		273 558		0,2%	
Produits des services	49 000		49 980		2,0%	
PRODUITS	321 986		323 538		0,5%	
Personnel en net	202 402		200 691		-0,8%	
Fonctionnement courant	147 339		147 691		0,2%	
Dépenses imprévues	4 700		4 700		0,0%	
DEPENSES COURANTES	354 441		353 082		-0,4%	
Autres produits	-12 704		-1 000		-92,1%	
Excédent reporté	69 209		38 143,93		-44,9%	
AUTRES PRODUITS	56 505		37 144		-34,3%	
EPARGNE BRUTE	24 050		7 600,00		-68,4%	
Total écritures réelles	368 145	392 195	355 082	362 682	-3,5%	-7,5%
Total écritures d'ordre	36 350	12 300	17 600	10 000	-51,6%	-18,7%
TOTAL	404 495	404 495	372 682,00	372 682,00	-7,9%	-7,9%

La section de fonctionnement s'élève à 372,7 K€. Elle diminue de près de 8 % par rapport à 2017. Cela est principalement dû au rattrapage des flux de personnel qui a été mis en place en 2017, et n'est pas reporté en 2018.

Les produits sont stables :

- des « produits des services » liés à la vente d'animations et de repas
- de la participation du budget Principal, qui augmente très légèrement de 572 €

Les dépenses courantes sont globalement stables :

- les dépenses de ressources humaines sont très légèrement en baisse de -0,8 % (flux de personnel service commun et mise à disposition)
- le fonctionnement courant est stable (+ 0,2 %)
- les dépenses imprévues sont maintenues au même niveau qu'en 2017, soit 4,7 K€

Les autres produits sont en baisse de 34,3 %. Cette variation résulte d'une augmentation de la dépense liée au rattrapage de facturation de services communs au titre de 2016 pour 15,9 K€, réalisée en 2017 et non reportée en 2018.

Les écritures d'ordre sont composées en dépenses, de la dotation aux amortissements et de l'autofinancement complémentaire et en recettes, de travaux en régie.

1.4.11.2 L'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2017		Budget 2018		Variation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Affectation du résultat	7 358		10 689,43		45,3%	
Recettes propres	0		10 689			
Programme d'investissement	24 050		28 458		18,3%	
Résultat d'investissement	-7 358		10 169		-238,2%	
Epargne brute	-24 050		-7 600		-68,4%	
Total écritures réelles	31 408	7 358	28 458	20 858	-9,4%	183,5%
Total écritures d'ordre	12 300	36 350	10 000	17 600	-18,7%	-51,6%
TOTAL	43 708	43 708	38 458	38 458	-12,0%	-12,0%

Le programme d'investissement de 28,5 K€ comprend comme l'année dernière des dépenses de renouvellement de matériel et de mobilier des bases de loisirs de Beauvoir et du Bois de St Pierre.

Les nouvelles dépenses sont financées par l'autofinancement.

1.4.12 Activité locations immobilières (1 185,5 K€)

1.4.12.1 Le fonctionnement

Cette activité retrace les différentes locations de salles de la Ville de Poitiers : Salons de Blossac, salles des Bois de St Pierre, Chapelle Henri IV et auditorium du Musée de St Croix.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Budget 2017		Budget 2018		Variation Budget à Budget	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Subventions reçues	48 527		35 973		-25,9%	
Produits des services	343 620		328 636		-4,4%	
PRODUITS	392 147		364 609		-7,0%	
Personnel	237 567		219 403		-7,6%	
Fonctionnement courant	102 060		94 803		-7,1%	
Frais financiers	21 000		20 500		-2,4%	
Dépenses imprévues	6 800		6 187		-9,0%	
DEPENSES COURANTES	367 427		340 893		-7,2%	
Autres produits	-14 919		-2 500		-83,2%	
Excédent reporté	76 199		83 783		10,0%	
AUTRES PRODUITS	61 280		81 284		32,6%	
EPARGNE BRUTE	86 000		105 000		22,1%	
Total écritures réelles	384 346	470 346	345 393	450 393	-10,3%	-4,2%
Total écritures d'ordre	86 000		105 000		22,1%	
TOTAL	470 346	470 346	450 393,00	450 393,00	-4,4%	-4,2%

Les produits (364,6 K€) sont en diminution de 27,5 K€. Ils sont composés :

- des « produits des services » (328,6 K€) liés aux locations de salle, qui diminuent de 4,4 %. Le contrat avec Vinci Construction (Palais de Justice) est achevé, et une nouvelle recette provient du restaurant du TAP, sans compenser la perte.
- de la participation du budget Principal (36 K€) en baisse depuis deux ans.

Les dépenses courantes (341 K€) baissent de 26,5 K€. Cette hausse concerne :

- le personnel : - 7,6 % (actualisation des flux de personnel)
- le fonctionnement courant : - 7,1% (actualisation des flux des locaux)
- les frais financiers pour – 2,4 %.

Les autres produits (81,3 K€) évoluent favorablement de 85,1 K€. En effet, en 2017, la somme de 16,9 K€ était inscrite pour rattraper des dépenses de refacturation des flux de services communs de 2016. Cela n'est pas reporté en 2018, ce qui explique l'évolution positive.

Ensuite, l'excédent reporté est porté à 83,8 K€ en évolution de + 7,6 K€.

1.4.12.2 L'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget 2017		Budget 2018		Variation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Affectation du résultat	29 130		0			
Recettes propres	29 130		0			-100,0%
Programme d'investissement	56 994		116 985			105,3%
Résultat d'investissement	-591 136		67 985			-111,5%
Remboursement d'emprunt	67 000		56 000			-16,4%
Epargne brute	-86 000		-105 000			22,1%
Total écritures réelles	715 130	629 130	172 985	67 985	-75,8%	-89,2%
Total écritures d'ordre	0	86 000		105 000		22,1%
TOTAL	715 130	715 130	172 985,14	172 985,14	-75,8%	-75,8%

Le programme d'investissement s'élève à un montant de 117,0 K€ (création d'une douche, et étude pour chaufferie), participation au schéma directeur du système d'information et achat de matériel.

Le montant du remboursement en capital (56,0 K€) diminue pour tenir compte de l'évolution de l'encours.

Les dépenses d'investissement (173 K€), qui comprennent le résultat d'investissement (- 68 K€), le programme 2018 (117 K€) et le remboursement du capital (56 K€) sont couvertes par l'autofinancement.